



# RAPPORT ANNUEL 2024



**AQEI**  
Association Québécoise  
des Entrepreneurs en  
Infrastructure

**RECONNUE** | Organisme  
RBI • CMMTD • CMED | dispensateur

## MISSION

Contribuer à la modernisation des infrastructures du Québec en représentant les intérêts communs de nos membres auprès des instances concernées et en les accompagnant au sein d'un écosystème en constante évolution.

---

## VISION

Être l'Association de référence à travers le Québec en travaux d'infrastructure.

---

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026

- Optimisation et création de nouvelles sources de revenus / pérennité financière
- Statilisation, pérennisation et mobilisation au sein de l'organisation (permanence et gouvernance)
- Recrutement, rétention et mobilisation des membres
- Notoriété politique
- Développement d'une stratégie marketing permettant d'accroître la notoriété de l'AQEI

# TABLE DES MATIÈRES

## LA GOUVERNANCE

- 02 | Mot de la présidente
- 03 | Mot de la directrice générale
- 04 | Conseil d'administration
- 06 | Permanence

## L'ASSOCIATION

- 08 | Portrait des membres
- 09 | Organigramme
- 10 | Services de l'AQEI
- 12 | Faits marquants 2024

## LES DOSSIERS DE LA DG

- 14 | Secrétariat du conseil du Trésor
- 16 | Ministère des Finances
- 17 | Ministère des Infrastructures

20 | Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

22 | Coalition contre les retards de paiement dans la construction

## LES COMITÉS

26 | Mandats des comités

28 | Comité d'Audit

30 | Comité Génie Civil

44 | Comité Signalisation

50 | Comité Signalisation et Comité Santé et Sécurité au Travail

54 | Comité Santé et Sécurité au Travail

58 | Comité Formation Recrutement et Rétention

64 | Comité Communication et Marketing

## LES FINANCES

74 | États financiers 2024

## MOT DE LA PRÉSIDENTE



**Vickie Phaneuf**

Présidente du conseil d'administration de l'AQEI

Un an s'est écoulé depuis ma nomination à titre de première femme présidente du conseil d'administration de l'AQEI. Quel chemin parcouru ! Je suis extrêmement fière de contribuer à l'évolution de notre domaine. Ce fut une année d'implication intense, mais d'une richesse inestimable. Chaque effort déployé est destiné à vous, nos plus de 200 membres. Chaque semaine, par mon implication, j'ai la chance d'en apprendre un peu plus sur notre formidable industrie.

L'implication de chacun dans l'association fait une réelle différence. Nombre d'entre vous apportez votre expertise, et c'est grâce à cela que notre domaine continue de se développer, facilitant ainsi le quotidien des entrepreneurs. Un immense merci à toutes et tous de votre précieux temps !

En lisant le présent rapport annuel, vous constaterez tous les efforts déployés par votre association dans les différents dossiers, notamment la santé et sécurité, la signalisation, la formation, la gouvernance, le génie civil et les événements. Nos comités et sous-comités, formés grâce à l'implication de membres actifs, accomplissent un travail colossal et remarquable.

L'année 2024 a été particulièrement intense pour le milieu de la construction notamment par la multitude de projets de lois déposés par le gouvernement. Et qui dit projets de loi, dit analyse et mémoire. Notre directrice

générale, Caroline, a fait preuve d'un engagement sans faille tout au long de l'année pour s'assurer que les commentaires des membres soient bien documentés dans les différents projets de loi. Un grand merci également à la permanence qui soutient Caroline dans son quotidien !

Par ce travail soutenu des membres et de la permanence, l'AQEI est devenue une référence incontournable dans le domaine et jouit désormais d'une grande crédibilité auprès des donneurs d'ouvrage, des organismes et des différents grands décideurs.

Je tiens à remercier tous les administrateurs du Conseil d'administration pour leur implication et leurs idées innovantes, ce qui permet à l'association de continuer à évoluer. Et, un merci particulier au vice-président du Conseil d'administration, Étienne Lacombe, pour son soutien précieux dans ce mandat.

En 2025, nous aurons le privilège de célébrer le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'AQEI ! Un jalon marquant, témoignant de l'incroyable évolution de notre association. Je suis très fière de faire partie de cette aventure. Bien sûr, il reste encore beaucoup à accomplir, et votre implication est essentielle. « Seul, on va plus vite... Ensemble, on va plus loin ! »

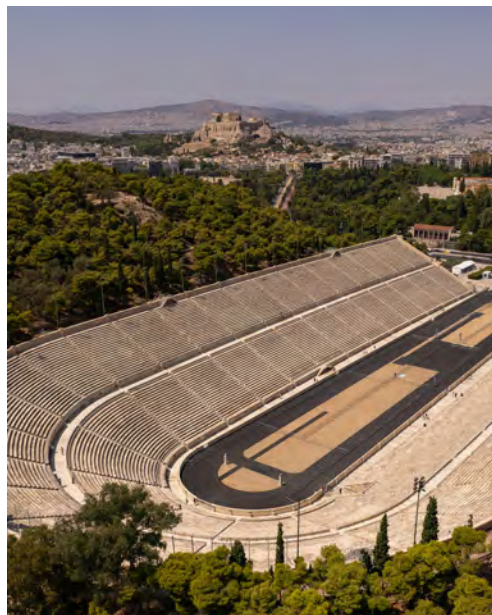
Merci à tous pour votre engagement !

# MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



**Caroline Amireault**

Avocate et directrice générale de l'AQEI



## MARATHON<sup>1</sup>:

**SPORT** : COURSE À PIED DE GRAND FOND (42,195 KM) SUR ROUTE.

**AU FIGURÉ** : ÉPREUVE PROLONGÉE QUI EXIGE UNE GRANDE RÉSISTANCE

À l'été 2024, j'ai eu le grand bonheur de visiter la Grèce avec mon mari et mes trois enfants. Nous avons d'ailleurs visité (par une chaleur extrême ... tout le marbre nous le rappelait bien) le magnifique Stade panathénaïque, stade antique, construit en 330 avant notre ère pour accueillir les grandes Panathénées, ancêtre de nos jeux olympiques modernes.

## Marathon :

Le début de l'année 2024 a commencé sur des chapeaux de roues par le dépôt du PL 48 : *Loi modifiant le Code de sécurité routière*, la rédaction d'un imposant mémoire et le passage de l'AQEI en consultations particulières au parlement. Quelle belle expérience vécue avec Valérie Larochelle et Guy Pelletier. De grands ambassadeurs pour la sécurité des travailleurs en chantiers routiers.

Ce projet de loi n'était que le début de notre marathon.

S'en sont suivies de multiples consultations menées par le *Secrétariat du conseil du Trésor* tout au cours de l'année (projets de règlements, modes collaboratifs, négociations, ...), qui, encore une fois, nous auront menés à faire la route Montréal-Québec plus d'une fois! Moults projets de loi sur la modernisation de l'industrie de la construction (PL 51, PL 61, PL 62, PL 79...). De mémoire, je n'ai jamais vu un gouvernement autant prolifique dans les projets de loi et de règlements qui concernent directement la construction.

Course à relais également du côté des médias. 2024 aura mis l'AQEI devant les projecteurs et les micros : plusieurs entrevues radios, journaux et télévisions, positionnant ainsi l'AQEI comme interlocutrice de choix sur divers sujets d'actualité.

Ce fut également une année d'entraide avec plusieurs COUP DE POUCE ENTRE PAIRS et surtout, une rencontre du comité ad hoc pour soutenir deux entreprises membres ayant vécu le décès d'un de leur travailleur aux abords d'un chantier routier. C'est aussi ça l'AQEI, le support humain.

L'année 2024 aura permis la tenue de plusieurs événements et conférences auxquels plusieurs ministres ont assisté (Jonatan Julien, Sonia Lebel, Jean Boulet, Geneviève Guilbault et le premier ministre du Québec, monsieur François Legault). L'AQEI se positionne bien!

On ne parvient pas à la fin d'un marathon sans entraînement, mais surtout, sans support. Tout ce chemin parcouru a été couru par toute l'équipe de la permanence de l'AQEI, les membres des comités, les administrateurs et tous les membres. Vous/Nous méritons tous une médaille d'or pour nos réalisations 2024 !

Enfilez vos espadrilles et parcourez ce *Rapport annuel 2024* pour constater que la dernière année aura été, encore une fois, une année de dépassements pour l'AQEI. Bonne course et bonne lecture!

<sup>1</sup> Le marathon a été créé à l'occasion des Jeux olympiques d'Athènes de 1896, sur une idée du linguiste français Michel Bréal, pour commémorer la légende du messager grec Philippidès, qui aurait parcouru la distance de Marathon (ville au nord-est d'Athènes) à Athènes pour annoncer la victoire des Grecs contre les Perses en 490 av.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

2024-2025

Du 14 mars 2024 au 20 mars 2025, les membres du conseil d'administration de l'AQEI ont siégé à huit reprises, et ce, sous la présidence de madame Vickie Phaneuf.



## DE GAUCHE À DROITE PREMIÈRE RANGÉE

**Frédéric Chouinard** | Groupe Lapalme inc.  
**Dominic Martel** | Secrétaire-trésorier | Groupe CRH Canada inc.  
**Caroline Amireault** | Avocate et directrice générale (non-membre du CA)  
**Vickie Phaneuf** | Présidente | Foraction inc.  
**Étienne Lacombe** | TGC inc.  
**Frédéric Cliche** | Membre honoraire  
**Marc-André Leblanc** | Le Groupe ADE inc.

## DEUXIÈME RANGÉE :

**Richard Naud** | Groupe AllaireGince Infrastructures inc.  
**Michel Nadeau** | IPEX inc.  
**Steve Bastien** | Environnement Routier NRJ inc.  
**Matthieu Collin** | Signalisation de L'Estrie inc.  
**Chantal Dufresne** | AGA Assurance collective  
**Amélie Legros** | Soleno Service inc.  
**Judith Larose** | Équipements St-Germain inc.  
**Alain Bédard** | Équipements SMS inc.  
**Marc-André Beaulieu** | Pomerleau inc.

L'année 2024 aura été une année de consultations gouvernementales (multitude de projets de loi, de règlements et de consultations) où les administrateurs auront longuement échangé entre eux lors des réunions du conseil d'administration. Le comité exécutif (Vickie Phaneuf, Étienne Lacombe, Dominic Martel et Caroline Amireault) s'est rencontré à quelques reprises pour échanger sur l'administration de l'association.

Nouveauté en 2024, les administrateurs ont souhaité instaurer un comité rémunération et un comité gouvernance pour appuyer la direction générale dans ses fonctions. Ces deux comités ont entamé des discussions préliminaires et les travaux s'enclencheront officiellement en 2025.

## Administration générale :

- Tenue d'une Assemblée générale annuelle
- Élection des officiers (président, vice-présidente, secrétaire-trésorier)
- Réflexion sur la gouvernance du conseil d'administration
- Suivi de l'avancement des objectifs de la Planification stratégique 2023-2026
- Révision des mandats déclarés au Registre des lobbyistes
- Vérification trimestrielle des résultats financiers et placements
- Suivi des adhésions et des non-renouvellements des membres
- Rapports trimestriels de la direction à l'administration
- Rapports trimestriels de la direction générale
- Approbation du budget annuel 2025.

## Dossiers (hors comité) en suivi :

- Coalition pour lutter contre les retards de paiement dans l'industrie de la construction
- Table d'échanges permanente AQEI - Ville de Montréal (TEPAM)
- Sommet des chantiers et son comité de suivi - Ville de Montréal
- Conseil du Trésor : Consultation sur la négociation dans les appels d'offres.



**Vickie Phaneuf**  
Présidente  
Foraction inc.



**Étienne Lacombe**  
Vice-président  
T.G.C. inc



**Dominic Martel**  
Secrétaire-trésorier  
Groupe CRH Canada inc.



**Richard Naud**  
Administrateur  
G. AllaireGince Infras. inc.



**Steve Bastien**  
Administrateur  
Environnement Routier NRJ inc.



**Marc-André Beaulieu**  
Administrateur  
Pomerleau inc.



**Frédéric Chouinard**  
Administrateur  
Groupe Lapalme inc.



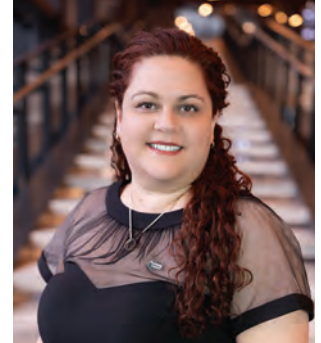
**Marc-André Leblanc**  
Administrateur  
Le Groupe ADE inc.



**Judith Larose**  
Administratrice  
Équipements St-Germain inc.



**Matthieu Collin**  
Administrateur  
Signalisation de l'Estrie inc.



**Amélie Legros**  
Administratrice  
Soleno Service inc.



**Michel Nadeau**  
Administrateur  
Ipex inc..



**Alain Bédard**  
Administrateur  
Équipements SMS inc.

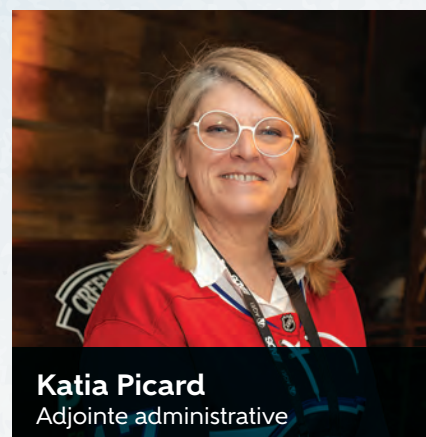
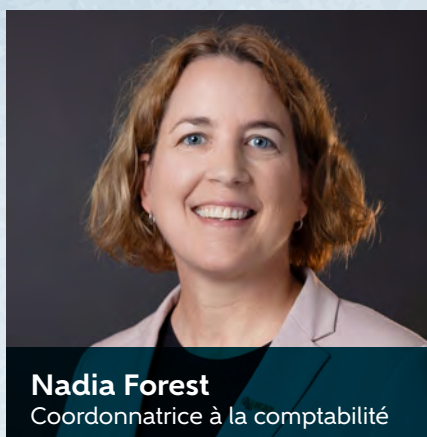
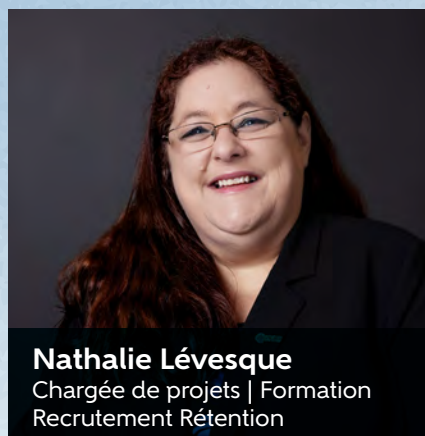
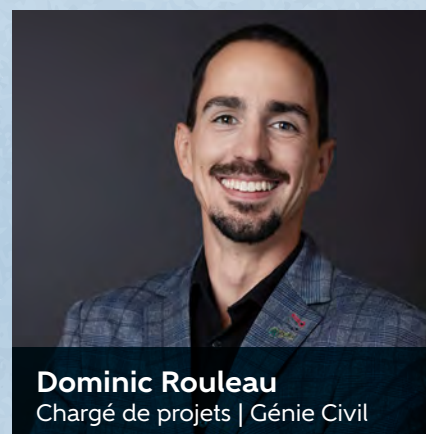
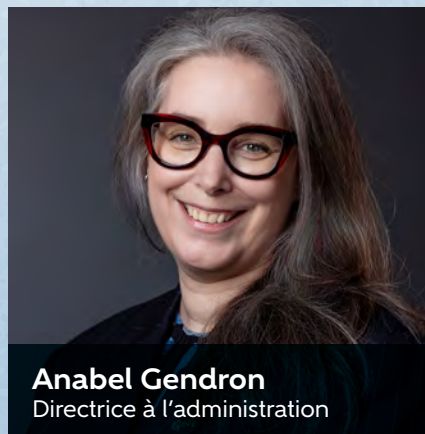


**Chantal Dufresne**  
Administratrice  
AGA Assurances collectives



**Frédéric Cliche**  
Membre honoraire

# LA PERMANENCE





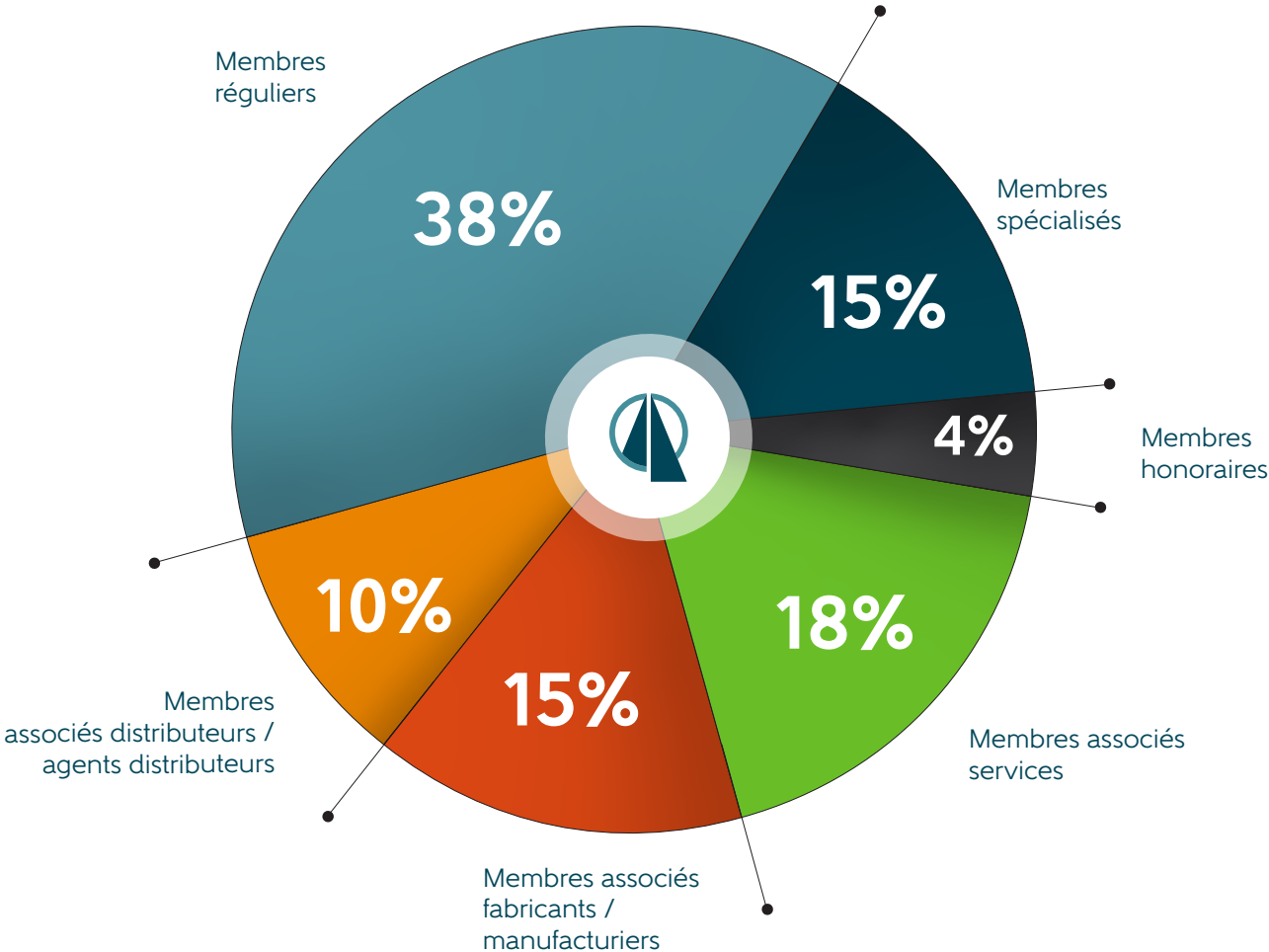


# PORTRAIT DES MEMBRES

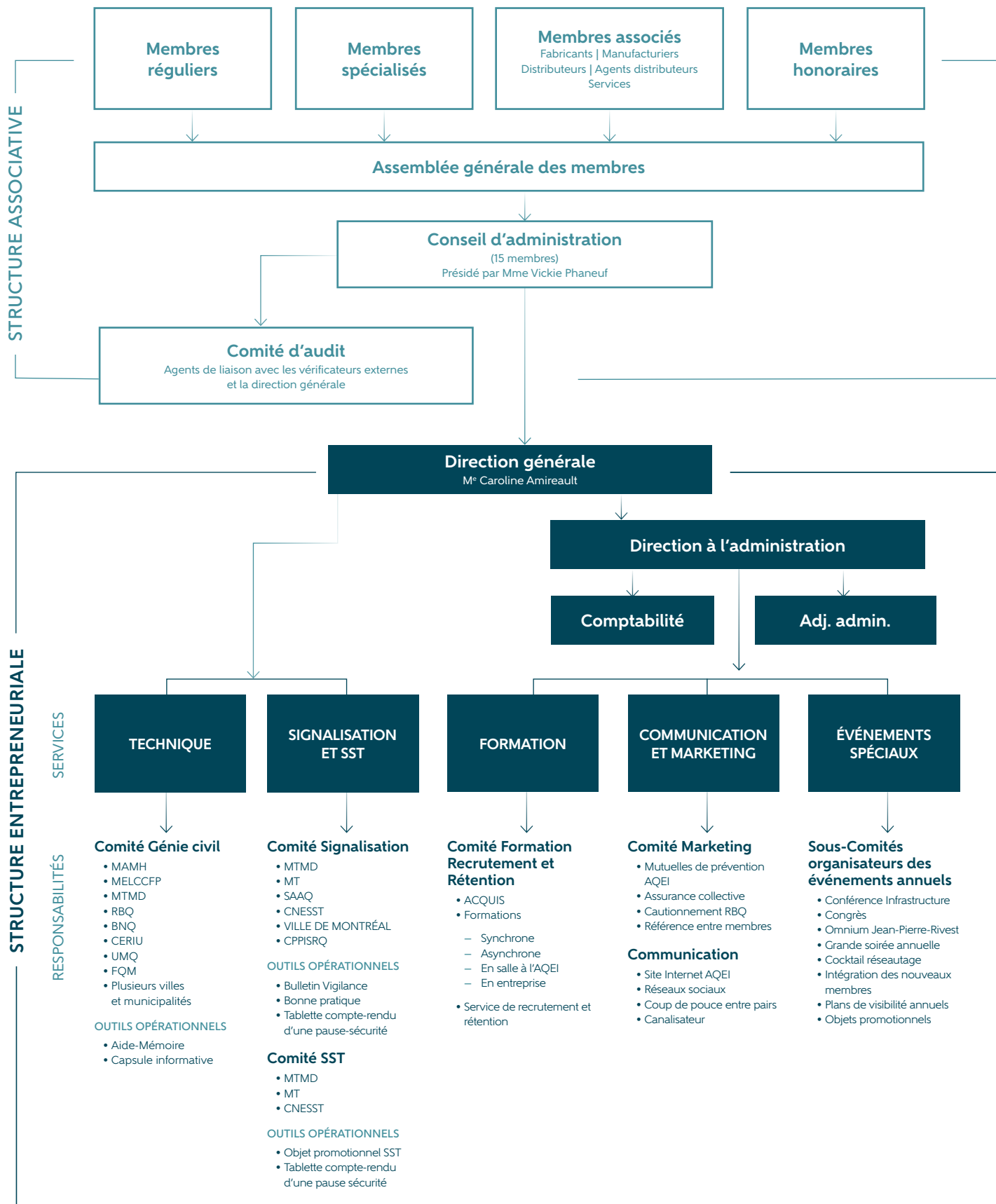


31 décembre 2024

**206** membres



# ORGANIGRAMME DE L'AQEI



# SERVICES DE L'AQEI

## Représentations politiques

L'AQEI, au bénéfice de ses membres, effectue des représentations politiques au niveau municipal, provincial et fédéral. Ses interventions sont déclarées au Registre des lobbyistes du Québec et du Canada.

L'AQEI écoute et consulte ponctuellement ses membres pour élaborer avec eux des solutions efficaces et réalisables aux situations conflictuelles qu'ils peuvent vivre quotidiennement. L'AQEI considère les intérêts de ses membres lorsqu'il s'agit de discuter notamment de la forme des contrats, des appels d'offre, des spécifications techniques ou encore, par exemple, des délais de paiements.

Selon les besoins de ses membres, l'AQEI peut interpeller des ministères et des organismes.

## Implication dans les comités

L'AQEI évolue grâce au travail et à l'apport des membres qui s'impliquent dans les différents comités et sous-comités en y apportant leurs idées, le tout dans l'intérêt de l'industrie.

### L'implication des membres est bienvenue dans les comités suivants :

- Conseil d'administration
- Comité d'Audit
- Comité Génie Civil
- Comité Signalisation
- Comité Santé et Sécurité au Travail
- Comité Formation Recrutement et Rétention
- Comité Communication et Marketing
- Comité Gouvernance
- Comité Rémunération
- Comité Médias
- Comité Soutien entre pairs (ad hoc).

## Activités de formation et de perfectionnement



L'AQEI a à cœur de promouvoir le développement continu des gestionnaires, et travailleurs et travailleuses de l'industrie en les accompagnant avec des formations tant en santé et sécurité du travail, en gestion qu'en technique.



Presque la totalité des formations déposées sur ACQUIS sont reconnues par la RBQ permettant aux répondant.e.s de licence ou aux ingénieur.e.s de pouvoir compléter leurs heures de formation continue exigées par la RBQ ou tout autre ordre professionnel comme l'OIQ.



ACQUIS permet maintenant à l'AQEI de déclarer directement à la RBQ les heures de formation réalisées par les répondant.e.s

## Activités de réseautage

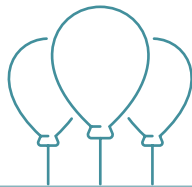
Annuellement, les membres de l'AQEI sont invités à participer à des activités de réseautage :

### CONGRÈS



### OMNIUM JEAN-PIERRE-RIVEST

### GRANDE SOIRÉE ANNUELLE



## Autres services aux membres

Consultation gratuite (ou en partie) : auprès de certains membres associés services de l'AQEI (dont notamment des juristes, comptables, fiscalistes).

L'AQEI peut prendre en charge le paiement du cautionnement de licence exigé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Utilisation gratuite (sur réservation et disponibilité) des locaux de l'AQEI, dont deux salles de conférence qui peuvent recevoir de dix à trente-deux personnes.

## Mutuelles de prévention

Mutuelles de prévention LUSSIER, constituées d'experts dédiés aux travaux réalisés par les membres de l'AQEI.



## Assurance collective

Un programme d'assurance collective d'AGA Assurances Collectives pour les employés des membres de l'AQEI.



# FAITS MARQUANTS

## JANVIER

- Production de quatre capsules vidéo: angles morts, coups de chaleur, froid, fatigue au volant
- Participation de l'AQEI: Table de consultation du secteur construction - CNESST
- **MÉMOIRE AQEI**: Demandes prébudgétaires pour budget provincial 2025

## FÉVRIER

- **Formations AQEI 2024**
- **COUP DE POUCE ENTRE PAIRS**: Logiciel de facturation pour projet coûtant majoré
- **CAPSULE INFORMATIVE**: Comment calculer le coût total des travaux dont il est question à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*?
- **MÉMOIRE AQEI - PL 48**: *Loi modifiant le Code de sécurité routière*
- Participation de l'AQEI - Consultations particulières sur le PL 48
- Participation de l'AQEI: Consultation du SCT sur les modes collaboratifs

## MARS

- **Formations AQEI 2024**
- Entrevue à LCN: Modes collaboratifs
- Entrevue à Radio-Canada: Modes collaboratifs
- **15<sup>e</sup> Congrès AQEI**: **Planifier demain avec agilité**
- **MÉMOIRE AQEI - PL 51**: *Loi modernisant l'industrie de la construction*

## AVRIL

- **COUP DE POUCE ENTRE PAIRS**: Préparation de documents LEED
- **COUP DE POUCE ENTRE PAIRS**: Délai d'obtention des plaques d'immatriculation

- Communiqués de presse de l'AQEI: décès de signaleurs routiers
- **LETTRE** de la Coalition à la Ministre Sonia Label

## M AI

- **CONFÉRENCE INFRASTRUCTURE**: Ministre Jonatan Julien, Mairesse Doreen Assaad et Paul Copti, LUSSIER
- Participation de l'AQEI - Conférence de presse annonçant le PL 61 et PL 62
- Communiqué de presse de l'AQEI pour saluer le PL 62 et la *Stratégie québécoise en infrastructures publiques*
- Entrevue dans les médias écrits sur le PL 62 et le PL 61
- **Propositions de l'AQEI (CGC+CS)**: modifications au CCAG, DTNI, IAS...
- Présence de l'AQEI: *Assemblée nationale* pour la motion de la mise en place de la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers*
- **MÉMOIRE AQEI**: *Projet de règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*
- **MÉMOIRE** de la Coalition sur le PL 62

## JUIN

- **BULLETIN TEPAM**
- **CAMPAGNE INTERNET AQEI - Hydro-Québec**: Barrière de contrôle de la circulation pour travaux routiers
- **LETTRE** de la Coalition au Ministre Jonatan Julien
- Participation de l'AQEI: Conférence de presse avec la Ministre Geneviève Guilbault
- *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers*

## Se retourner et constater tout le travail accompli!

1995

2000

2005

2010

2015

2020

2024

### JUILLET

- Participation de l'AQEI: Comités de travail du *Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers*
- COUP DE POUCE ENTRE PAIRS: Décès d'un travailleur – mise en place d'un comité ad hoc - soutien
- Webinaire avec le SCT: le tout nouveau SEAO
- SONDAGE aux membres sur leurs besoins de formations

### AOÛT

- Mise à jour d'ACQUIS: Code QR sur les attestations de formations
- **LETRE ET TABLEAU** au SCT: *Commentaires de la Coalition contre les retards de paiements sur le Projet de règlement sur les délais de paiement*
- **MÉMOIRE AQEI**: *Projet de règlement modifiant le Code de sécurité des travaux de construction/ Protection contre les chutes*
- **Omnium Jean-Pierre-Rivest**
- CONFÉRENCE de l'AQEI au congrès de l'ABQ

### SEPTEMBRE

- **Propositions de l'AQEI (CGC et CS)**: modifications aux CCDG + Tomes
- **CHANGEMENTS LÉGISLATIFS** préparés par l'AQEI: *Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction/Appareils de levage*
- **COUP DE POUCE ENTRE PAIRS**: Silice cristalline
- **CONFÉRENCE INFRASTRUCTURE**: MTMD, Ville de Montréal, Ville de Longueuil, LUSSIER
- **Lancement des activités 2025 de l'AQEI**

- Élection Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec
- **LETRE** de la Coalition à la Ministre Sonia Lebel

### OCTOBRE

- Camionnage en vrac: rencontres avec le MTMD
- CONGRÈS CERIU: Panel sur les techniques sans tranchée
- Conférence internationale (communicants sécurité routière)
- CONFÉRENCE de l'AQEI à la *Journée droit de la construction de Miller Thomson*
- **15<sup>e</sup> Grande soirée annuelle AQEI: Sortez votre équipe!**

### NOVEMBRE

- Rencontre entre la CNESST et l'AQEI: LMRSSST
- **Coup d'envoi des partenariats/livret de visibilité**
- **Lancement des formations AQEI 2025**

### DÉCEMBRE

- **COUP DE POUCE ENTRE PAIRS**: *Traces Québec*
- **MÉMOIRE AQEI**: PL 79: *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.*
- **MÉMOIRE** de la Coalition sur le PL 79
- **Consultation de l'AQEI**: LMRSSST
- Participation de l'AQEI: Consultation du SCT: *Atelier thématique portant sur la négociation dans les modes traditionnels d'octroi des contrats*

# Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Plusieurs rencontres avec le SCT en 2024, le tout dans le but d'améliorer les clauses contractuelles des organismes publics.

## Atelier thématique portant sur les modes de réalisation de projet de construction : Une autre rencontre collaborative !

On se rappelle qu'en **mars 2023**, l'AQEI avait été invitée par le *Secrétariat du Conseil du Trésor* à participer à un *Atelier thématique portant sur les modes de réalisation de projet de construction*. L'AQEI avait alors produit un napperon de quatre pages contenant les commentaires de ses membres sur les avantages et inconvénients de différents modes.

Le **21 février 2024**, soit presque un an jour pour jour (faisait un peu moins chaud...), l'AQEI retournait à Québec pour une deuxième rencontre au SCT (survol des travaux réalisés depuis la dernière année). Le SCT voulait également tester différents modes alternatifs/collaboratifs d'octroi de contrats. Étaient également convoqués à cette rencontre les donneurs d'ouvrages, les firmes d'architectes, les firmes d'ingénieurs et les associations d'entrepreneurs en construction.



Dans le courant de l'année 2024, nous réaliserons que cette rencontre était fort probablement le processus embryonnaire du futur projet de loi 62 du ministre Jonatan Julien.

## Projet de règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics

Le **10 avril 2024**, le *Secrétariat du Conseil du Trésor* faisait prépublier, dans la *Gazette officielle*, un *Projet de règlement modifiant le règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*. Mise en garde du SCT, ce projet de règlement ne concernait pas les modes collaboratifs, mais avait plutôt comme objectifs de: 1) confier davantage d'agilité aux donneurs d'ouvrages publics, 2) améliorer la qualité dans la réalisation des travaux, 3) réduire le fardeau administratif, 4) harmoniser et alléger le caractère restrictif du règlement.

Les compagnies de cautionnement ont particulièrement réagi à ce projet de règlement en transmettant par elles-mêmes et par les associations auxquelles elles participent, des commentaires au SCT, revendiquant l'abrogation de l'article 8 du RMRCTC qui lui, modifiait grandement l'article 11 du RCTC. L'AQEI a soutenu ses membres en introduisant une recommandation en ce sens dans son propre mémoire déposé au SCT en **mai 2024**.

Le mémoire de l'AQEI contenait également quatorze autres recommandations en lien notamment avec la présence du contrat dans les documents d'appels d'offres, les délais de cautionnement de soumission et les clauses d'ajustement de prix.





# Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

C'est à l'automne 2024 que nous réentendrons parler du projet de RMRCTC. En effet, au début du mois de **novembre 2024**, l'AQEI (et d'autres associations) était convoquée par le SCT qui entamait une nouvelle consultation, toujours en lien avec le projet de RMRCTC, mais portant cette fois sur la négociation dans les modes traditionnels de contrats (ne concernait pas les modes traditionnels d'octroi de contrat (ne concernait pas les modes collaboratifs)).

À la suite de cette rencontre explicative avec le SCT, l'AQEI convoquait ses membres à une grande consultation.



Le **9 décembre 2024**, plus d'une cinquantaine de membres de l'AQEI se sont connectés à une rencontre TEAMS pour échanger et répondre aux questions du SCT, questions portant notamment sur:

- Négociation concurrente
- Négociation consécutive
- Contrat mixte avec concepts techniques de substitution
- Demandes de propositions négociables.

Avec les réponses et commentaires de ses membres, l'AQEI a synthétisé les arguments et commentaires de ses membres sur un napperon de deux pages. Ce napperon a été remis au SCT lors de la consultation du **19 décembre 2024**.



Un merci bien particulier à Me Nicolas Cayouette (*Gowling (Canada) S.E.N.C.R.L., S.R.L.*) dans l'aide à la préparation de la consultation et des commentaires de l'AQEI. Merci également à Vickie Phaneuf, présidente du conseil d'administration de l'AQEI qui a participé virtuellement à cette rencontre.

Au moment d'écrire ce rapport annuel, le projet du RMRCTC n'est toujours pas en vigueur.

## Le nouveau SEAO :

Au mois de **juin 2024**, les entreprises du Québec ont été confrontées au lancement d'un tout nouveau SEAO.

Afin d'accompagner ses membres dans l'apprentissage des fonctionnalités de la nouvelle plateforme, l'AQEI a tenu une formation donnée par les représentants du SCT qui se sont rapidement rendus disponibles pour répondre aux questions des entreprises utilisatrices.

Plus de 160 personnes se sont connectées pour entendre les réponses du SCT sur les changements apportés et les fonctionnalités à apprivoiser. Par la suite, l'AQEI est demeurée en contact avec le SCT pour transmettre des questions plus pointues, questions auxquelles le SCT a répondu avec promptitude et grande collaboration.



# Ministère des Finances (MF)

Comme par les années passées, c'est en février 2024 que l'AQEI a produit au ministre des Finances son mémoire prébudgétaire, et ce, en vue de l'élaboration du prochain budget du gouvernement du Québec.

## Mémoire prébudgétaire 2024

Dans son mémoire prébudgétaire, l'AQEI écrivait notamment :

« Dans le contexte des consultations prébudgétaires, nous vous soumettons cette correspondance qui fait le survol de nos différentes recommandations prébudgétaires. Cette correspondance fait écho au mémoire prébudgétaire déposé dans le cadre des précédentes consultations menées en 2023.

Dans la suite logique du contenu de ce document, nos recommandations se concentrent cette année sur trois volets :

- Efficacité des marchés publics dans le secteur de la construction
- Intégration des technologies dans la gestion de projets d'infrastructure
- Sécurité des signaleurs routiers ».



## Recommandations

### 1 \_\_\_\_\_

Mettre en place un comité sectoriel de suivi des marchés publics dans le secteur de la construction dont les mandats seraient de :

a. S'assurer de la mise en œuvre des mesures prévues par la *Stratégie gouvernementale des marchés publics*

b. Suivre spécifiquement l'enjeu du désintérêt du secteur de la construction envers les appels d'offres publics

### 3 \_\_\_\_\_

Appliquer les recommandations du Bureau du coroner émises en avril 2022, notamment :

a. Augmenter les pénalités imposées lors d'excès de vitesse sur les chantiers routiers

b. Déployer les ressources nécessaires pour renforcer la surveillance routière aux abords des chantiers routiers

En plus de ces recommandations phares, l'AQEI réitérait au ministre des Finances d'autres enjeux récurrents de ses membres, tels que la réforme de l'encadrement du camionnage en vrac, la santé et sécurité au travail et finalement, la gestion des matières granulaires résiduelles.

### 2 \_\_\_\_\_

Bonifier le soutien accordé pour le déploiement de la *Feuille de route du BIM 2021-2026*, notamment afin d'accorder un soutien aux associations pour développer et offrir des programmes de formation pour l'intégration du BIM dans les pratiques des entreprises en construction

### 4 \_\_\_\_\_

Accorder des sommes à la hauteur des cibles pour le *Plan d'action sur la sécurité routière 2023 - 2028*, présenté par le ministre des Transports et de la Mobilité Durable à l'été 2023.

# Ministère des Infrastructures (MI)

C'est en 2024 que les documents contractuels des organismes publics ont subi une cure de rajeunissement... en tout cas, les principes ont été adoptés.

## Modernisation de l'industrie de la construction.

Si vous vous rappelez bien, en **mai 2023**, l'AQEI a été reçue par le ministre Jonatan Julien pour échanger avec lui de performance accrue dans la réalisation des travaux de construction. À la suite de cette rencontre, rappelons que le **8 juin 2023**, l'AQEI produisait un volumineux mémoire de près de 60 pages, comportant 30 recommandations, et ce, pour asseoir le positionnement de l'AQEI face à la modernisation de l'industrie de la construction au Québec.



Toute l'année 2023 et le début de l'année 2024 auront donc permis au ministre Julien de consulter l'industrie de la construction et de réfléchir à des améliorations qui pourraient permettre de réaliser des travaux en moins de temps et à moindre coût tout en préservant la qualité.

## Printemps 2024 : les modes collaboratifs commencent à faire jaser!

Déjà, en **mars 2024**, les premières bribes du futur projet de loi du ministre Julien commencent à poindre à l'horizon. Les mots « modernisation de l'industrie de la construction » étaient sur toutes les lèvres à tel point où l'AQEI fut invitée le **12 mars 2024** à commenter le sujet en direct lors de l'émission de Mario Dumont à *LCN Nouvelles*



La même journée, l'AQEI fut également invitée à commenter le sujet de la modernisation de l'industrie, mais cette fois-ci en entrevue radio à l'émission *MIDI INFO* avec l'animateur Alec Castonguay sur la chaîne de *Radio-Canada*:

Cette entrevue radio fut d'ailleurs reprise sur les chaînes de Radio-Canada: Québec, Trois-Rivières, Rouyn-Noranda, Sept-Îles, Matane, Sherbrooke, Gatineau, Rimouski, Saguenay. Hors QC: Toronto (ON), Moncton (NB), Halifax (N-É), Sudbury (ON), Windsor (ON), Charlottetown (IPE), Winnipeg (MA), Edmonton (AB), Régina (SK), Vancouver (BC)



Le **13 mars 2024**, lors du Congrès AQEI, nous recevions Louis-Charles Thouin, député qui venait présenter l'état d'avancement de la consultation du ministre Julien. Les mots, bien que télégraphiés, élaboraient, à très haut niveau, les balises de la future *Stratégie du Plan d'action construction*.



Le **2 mai 2024**, l'AQEI (ainsi que d'autres associations) était invitée à Québec pour rencontrer le député Louis-Charles Thouin, responsable de nous présenter les grandes lignes de la *Stratégie du Plan d'action Construction*.



# Ministère des Infrastructures (MI)

Le **6 mai 2024**, dans le cadre d'une CONFÉRENCE INFRASTRUCTURE, l'AQEI recevait le ministre Jonatan Julien qui, lui aussi, présentait à très haut niveau l'état d'avancement de sa consultation et les premiers balbutiements de sa future *Stratégie du Plan d'action construction*.



C'est donc officiellement le **9 mai 2024** que l'AQEI était conviée sur le bord du fleuve à Québec, au grand dévoilement de la STRATÉGIE QUÉBÉCOISE EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES et de l'AGENCE MOBILITÉ INFRA QUÉBEC.

Le ministre Julien présenta d'abord sa STRATÉGIE QUÉBÉCOISE EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES suivie du Projet de loi 62: *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*.

Pierres d'assises d'une modernisation importante de l'industrie de la construction, ces orientations étaient particulièrement attendues par l'AQEI qui espérait y retrouver plusieurs de ses recommandations soulevées depuis les derniers mois, voire années (modes collaboratifs, agilité de l'État, délais de paiements...).

Afin de saluer ces démarches fort attendues, l'AQEI émettait un communiqué de presse pour exprimer sa grande satisfaction de voir le gouvernement déposer la *Stratégie québécoise en infrastructures publiques*. L'AQEI soulignait alors que cette stratégie claire permettra de redynamiser la gestion de grands projets au Québec.



# Ministère des Infrastructures (MI)

Assistaient également à cette conférence de presse du ministre Julien plusieurs journalistes, ce qui mena à des entrevues et à la parution, quelques heures après, d'articles dans les médias où l'AQEI fut citée pour faire entendre le point de vue de ses membres.

## En finir avec la « chape de plomb »



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Avec son projet de loi, le ministre Jonatan Julien veut encourager à grande échelle l'usage de l'approche collaborative, qui permet de faire participer les entrepreneurs à l'élaboration des projets publics.

## La CAQ dévoile sa « petite révolution » pour construire plus vite, pour moins cher

Jonatan Julien et Geneviève Guilbault veulent modifier les lois pour impliquer davantage le secteur privé dans les projets d'infrastructures



En **octobre 2024**, à la suite de l'adoption du PL 62, le ministre Julien a mentionné, sur plusieurs tribunes, son intention de mettre en place un comité consultatif sur sa stratégie construction, répondant directement à l'une des recommandations de l'AQEI, soit d'avoir une Table d'échanges entre les acteurs de l'industrie et ce, notamment sur les modes collaboratifs.

En **novembre 2024**, l'AQEI réitérait au ministre Julien son intérêt à participer au comité consultatif dès sa mise en place.



# Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)

## Révolution et harmonisation des dispositions contractuelles des organismes municipaux : Naissance de la LCOM.

### Modernisation des contrats municipaux

Le **7 novembre 2024**, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales a déposé le *Projet de loi 79: loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.*



Ce projet de loi vise principalement à moderniser et simplifier le cadre de gestion contractuelle municipale, réduire les formalités administratives pour alléger le fardeau des organismes municipaux et réduire les délais sans compromettre l'intégrité des différents processus et à donner aux municipalités les leviers nécessaires pour accélérer la construction de logements.

Ce qui semble très intéressant dans ce projet de loi, c'est qu'il prévoit également d'adapter, au milieu municipal, des dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* en tenant compte des changements qui ont été apportés récemment pour mettre de l'avant de nouvelles procédures d'attribution de contrats (modes collaboratifs)

Par le PL 79, l'AQEI peut donc dire qu'elle a été entendue par le gouvernement lors des travaux du GAMP, du FISIC et sur le PL62 pour améliorer la collaboration en milieu municipal.

Le **4 décembre 2024**, l'AQEI a produit un mémoire sur le PL 79 où le sommaire exécutif mentionnait ceci :

*«L'intérêt de mettre à jour les dispositions entourant les contrats municipaux en les regroupant en une seule et même loi découle, probablement en partie, d'une demande de l'industrie depuis bon nombre d'années.*

*Plusieurs des entreprises de construction qui souhaitent participer aux marchés publics municipaux considèrent que la complexité législative est un frein à l'accès aux marchés publics municipaux, tel qu'en fait foi l'étude de RCGT.*

*Il va donc sans dire que l'AQEI se réjouit du travail effectué en amont afin de présenter une future législation uniforme visant les contrats publics municipaux qui verrait le jour à l'entrée en vigueur du projet de Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux (ci-après appelé le PL 79).*

*Toutefois, il est clair dans l'esprit de l'AQEI qu'un réel allègement tant pour les municipalités que pour les entreprises de construction serait d'assujettir les municipalités (en y faisant les ajustements nécessaires) à l'actuelle Loi sur les contrats des organismes publics (ci-après la LCOP) et ses règlements d'application.*

*En maintenant deux régimes distincts en matière de marchés publics (LCOP-LCOM), le gouvernement propose une démarche qui continuera de complexifier la vie des entrepreneurs, tout en s'obligeant à développer une expertise parallèle à celle du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de formation et d'accompagnement des divers organismes publics tels que le ministère des Transports et de la Mobilité Durable, ainsi que ceux appartenant au réseau de la santé et celui de l'éducation.*

*Les recommandations de l'AQEI visent essentiellement, dans un premier temps, à simplifier et unifier le régime des contrats publics au Québec pour tous, incluant les entrepreneurs et les organismes municipaux et dans un deuxième temps, profitant de cette tribune, de rappeler aux parlementaires les coûts rattachés aux clauses préférentielles de camionnage en vrac et finalement, toute l'importance de l'ajout de règles claires et d'ordre public en matière de délais de paiements et de règlements de différends.*

*Si l'AQEI voit l'arrivée de ce projet de loi comme une heureuse nouvelle à saluer, l'AQEI suggère également de simplifier et d'unifier le régime des contrats publics municipaux, ce qui permettra d'éviter de créer deux régimes distincts entre le palier provincial et le palier municipal. L'AQEI a également appuyé la recommandation de la Coalition contre les retards de paiements, soit d'ajouter au PL 79 des règles claires en matière de délais de paiements et de règlements des différends. Nous continuerons d'ailleurs notre travail de veille pendant les prochaines étapes de ces travaux parlementaires.»*

Après la publication de son mémoire, l'AQEI a continué ses démarches auprès des parties au pouvoir et à l'opposition pour faire valoir ses recommandations. Nous attendons de voir l'étude article par article du PL 79 pour constater si certaines d'entre elles seront retenues par les parlementaires.

# Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)



**Étude détaillée en commission du PROJET de LOI 79**

Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.



Ce que l'AQEI en dit



**Une réunification sous une même loi (LCOM) de plusieurs dispositions éparses**

L'AQEI salue la volonté de diminuer la complexité législative vue par plusieurs entreprise comme un frein à leur participation sur les marchés publics.



Ce que l'AQEI demande



**Simplifier et unifier le régime des contrats publics au Québec pour tous**

Pour y arriver, plutôt assujettir l'ensemble des organismes municipaux du Québec à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et ses règlements en y faisant les ajustements nécessaires.

Ce que l'AQEI demande



**Adopter un seul règlement de gestion contractuelle pour tous**

Pour l'AQEI, il y a déjà autant de politiques de gestion contractuelle que d'organismes municipaux.

Il ne faudrait pas, par le PL 79, multiplier les règlements de gestion contractuelle, car cela signifie une complexification du travail des entreprises et surtout, une diminution de leur intérêt envers ces travaux.

Ce que l'AQEI demande





**Intégrer des dispositions sur les délais de paiement**


Inclure des dispositions encadrant un règlement rapide des différends pour les travaux de construction et que ce règlement s'applique à l'ensemble des organismes municipaux.

Référence : Coalition contre les retards de paiement

Ce que l'AQEI demande



**Pour en savoir plus**



Lisez notre mémoire en cliquant sur le lien ci-haut.

[aqei.cc](http://aqei.cc)

# Coalition contre les retards de paiement dans la construction

En terminant la rédaction du Rapport annuel 2023, la Coalition était en attente du projet de règlement qui viendrait introduire les modalités d'application des nouvelles dispositions législatives sur les délais de paiement, qui elles, ont été insérées dans la LCOP en 2022.

Eh bien, 2024 n'aura pas laissé la Coalition en reste, car ce fut une année des plus chargées en consultations et en représentations.

Déjà, dès la **mi-janvier 2024**, le *Conseil du Trésor* enclenchait son chantier de consultation dans l'objectif de présenter un projet de règlement qui ferait consensus, et ce, tant chez les donneurs d'ouvrages, chez les entrepreneurs que les intervenants-experts.

Tout en préservant et en respectant la primauté parlementaire sur les projets de loi ou de règlement, le *Conseil du Trésor* testait alors, à très haut niveau, quelques concepts (intervenant-expert, frais d'impact, période transitoire d'entrée en vigueur) qu'il souhaitait introduire dans le futur projet de règlement. Concepts que la Coalition a commentés.

Au début du mois de **mars 2024**, quelques représentants de la Coalition rencontraient madame Andréanne Morneau, conseillère politique du cabinet de madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor afin de s'enquérir de la date du dépôt du projet de règlement dans la *Gazette officielle*.

À la **mi-avril 2024**, les membres de la Coalition transmettaient une lettre à la ministre Lebel pour lui rappeler l'urgence de déposer un projet de règlement d'application, car depuis l'adoption du PL 12 (ayant introduit les dispositions sur les délais de paiement dans la LCOP), un vide juridique était ainsi créé pour tous les futurs projets de construction. En effet, lors de l'adoption du PL 12, aucune mesure transitoire n'a été prévue pour les nouveaux contrats de construction, faisant en sorte qu'ils ne seront pas soumis aux dispositions de l'arrêté ministériel 2018-01 sur les paiements rapides. La Coalition demandait alors à la ministre d'introduire des mesures transitoires, le temps que le projet de règlement soit publié et ultimement, adopté.

Comme on le mentionnait dans les pages précédentes de ce rapport annuel, c'est au tout début du mois de **mai 2024** que le ministre Jonatan Julien déposait le PL 62: *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*.

Ce projet de loi 62, introduisant principalement les modes d'octroi de contrat, ne faisait aucune allusion à des mesures transitoires, comme demandé précédemment à la ministre Lebel et de plus, ne faisait aucune allusion aux contrats municipaux.

Cependant, le PL 62 introduisait une nouvelle disposition venant élargir les recours en révision des décisions de l'intervenant-expert (article 13 du PL 62), principe contraire à ce qui avait été testé lors du projet pilote. Devant tous ces faits, la Coalition se devait de produire un mémoire pour commenter le PL 62.



Ci-dessous, les quatre recommandations qui se retrouvaient dans le mémoire de la Coalition sur le PL 62.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Accélérer le dépôt et l'adoption d'un règlement qui viendrait réduire les délais de paiement aux entreprises et prévoir un processus rapide de règlement des différends.
- 2 Appliquer les conditions de l'AM 2018-01 à tous les nouveaux projets de construction lancés en appel d'offres par le *Gouvernement du Québec*, en attendant l'adoption d'un règlement concernant les délais de paiement.
- 3 Retirer l'article 13 du PL 62.
- 4 Assujettir les municipalités aux dispositions sur les délais de paiement prévues à la LCOP et ses règlements en découlant, afin que leur réglementation en matière de gestion contractuelle inclue les mêmes dispositions relatives aux paiements rapides, au même titre que l'ensemble des organismes gouvernementaux.



# Coalition contre les retards de paiement dans la construction

Le **3 juin 2024**, lors de l'étude article par article du PL 62, la Coalition transmettait une lettre au ministre Julien, lui rappelant la position de la Coalition sur l'article 13 du PL 62.



Finalement, de légères modifications furent apportées à l'article 13 du PL 62, sans plus.

Aucune mesure transitoire n'aura été ajoutée au PL 62 pour « couvrir » les appels d'offres à être lancés dans l'attente du règlement d'application de la LCOP et aucune mesure ne visera les municipalités.

C'est le **3 juillet 2024**, dans la *Gazette officielle*, que la Coalition a finalement pu voir apparaître la version du *Projet de règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction*. C'était presque comme un rêve éveillé! Après tant d'années, la Coalition était presque arrivée au bout d'un long chemin.

Mais l'enchantement de la Coalition fut bref car plusieurs dispositions du *Projet de règlement* n'étaient pas similaires à celles qui avaient été testées dans le projet pilote. S'en sont suivis de multiples allers-retours à Québec où la Coalition a rencontré le secrétariat du *Conseil du Trésor* à multiples reprises pour questionner, commenter, influencer des changements significatifs dans le *Projet de règlement*, car dans sa forme actuelle, la Coalition s'y opposerait.



# Coalition contre les retards de paiement dans la construction

Plus particulièrement, le **11 août 2024**, la Coalition transmettait une lettre et un tableau au *Conseil du Trésor* pour commenter, de façon très détaillée, le *Projet de Règlement sur les délais de paiement* tel que paru dans la *Gazette officielle* le 3 juillet 2024.

Y étaient notamment critiqués, les articles ci-dessous du *Projet de règlement*:

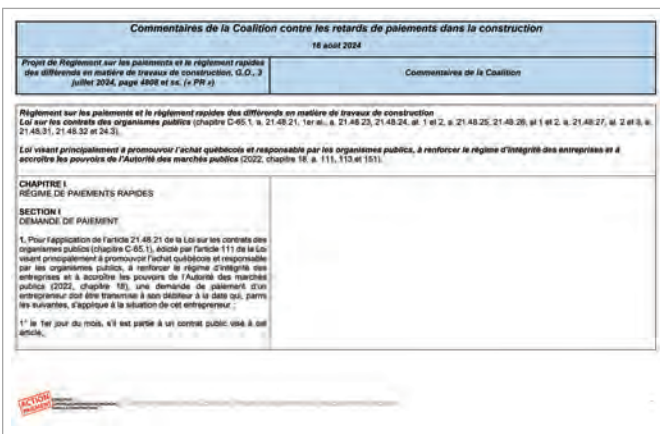
- Article 10: Entente intervenue entre l'entrepreneur et l'organisme public opposable au sous-traitant
- Article 22: Exclusion des coûts d'impact
- Article 23: Limitation des réclamations à 500 000 \$ pour l'intervention du tiers décideur
- Article 24: Délai maximal de 90 jours pour demander l'intervention du tiers décideur
- La confidentialité des décisions rendues par le tiers décideur
- La gestion des jours ouvrables ou des journées calendrier, ou encore
- L'importance d'une demande d'intervention unique auprès d'un tiers décideur en cas de refus de paiement par un donneur d'ouvrage.



Le **21 août 2024**, la Coalition rencontrait à nouveau le cabinet de la ministre Lebel pour que le *Projet de règlement*, tel que publié en juillet, ne soit pas adopté tel quel.

Le **25 septembre 2024**, le *Secrétariat du Conseil du Trésor* revenait vers la Coalition pour clarifier certains des commentaires qu'elle avait soumis. Pour favoriser la compréhension de tous, il fut suggéré et accepté que le *Secrétariat du Conseil du Trésor* rencontre des entrepreneurs en construction pour comprendre de quelle manière étaient vécues, au jour le jour, certaines dispositions contractuelles.

Le **27 septembre 2024**, la Coalition récrivait à la ministre Lebel pour lui demander de rencontrer des entrepreneurs généraux et des sous-traitants. Plus particulièrement, la Coalition souhaitait aborder les orientations qu'elle donnerait à cet égard aux organismes concernés, notamment la *Société québécoise des infrastructures* (SQI) et le *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD).



C'est donc le **16 octobre 2024** que la Coalition a été rencontrée par le cabinet de la ministre Lebel. L'objectif de la Coalition était, bien évidemment, de faire pression pour éviter que le *Projet de règlement* ne soit adopté tel que publié en juillet 2024.

Le **7 novembre 2024**, le *Secrétariat du Conseil du Trésor* échangeait avec quelques entrepreneurs généraux et spécialisés sur leur réalité contractuelle avec le MTMD et la SQI.

La même journée, soit le **7 novembre 2024**, la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, déposait le *Projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*.

# Coalition contre les retards de paiement dans la construction

Rien dans le PL 79, qui devait introduire une loi-cadre au niveau des contrats municipaux en construction, ne prévoyait des dispositions sur les délais de paiement.

La Coalition a donc repris son bâton de pèlerin et a rédigé un autre mémoire afin de sensibiliser les parlementaires aux délais de paiement dans le milieu municipal. La Coalition a même été entendue lors des consultations particulières tenues en **décembre 2024**.



C'est en 2025 que la Coalition saura :

- Si le *Projet de Règlement sur les délais de paiement* sera finalement prépublié à nouveau et adopté pour entrer en vigueur
- Si le PL 79 comportera des dispositions du calendrier de paiement et de l'intervenant-expert, rendant les principes obligatoires pour les villes et municipalités

Vivement le jour où nous n'aurons plus de page pour ce dossier dans le Rapport annuel et que tout sera adopté et opérationnel, dans le meilleur intérêt des entrepreneurs en construction du Québec.

## Conférences de l'AQEI dans le dossier des retards de paiements

En 2024, Caroline Amireault, avocate et directrice générale de l'AQEI a été invitée en tant que conférencière pour présenter l'état d'avancement des travaux de la Coalition contre les retards de paiement. Au congrès de l'*Association Béton Québec*, le 22 août 2024 et lors de la Journée droit de la construction *Miller Thomson*, le 22 octobre 2024.



Au moment d'écrire ces lignes, le PL 79 n'est pas encore sanctionné. Mais selon nos informations, la ministre Laforest, sensible aux revendications de la Coalition, devrait apporter des amendements à son projet de loi pour y introduire, pour les villes et municipalités, les principes du calendrier de paiement ainsi que le mécanisme du règlement des différends.



## MANDATS DES COMITÉS



### Génie Civil

Le Comité Génie Civil (CGC) a pour mission de promouvoir et de protéger les intérêts des membres en commentant les projets de loi, règlements, normes et documents administratifs. Les membres du CGC représentent les membres de l'AQEI lors de rencontres avec différents ministères, organismes, municipalités, donneurs d'ouvrage et compagnies de cautionnement.



### Audit

Le Comité d'Audit (Cd'A) porte la majorité de son attention sur l'optimisation de la gouvernance et des finances de l'association.



### Signalisation

Le Comité Signalisation (CS) a pour mission de promouvoir et protéger les intérêts des membres œuvrant dans l'industrie de la signalisation routière du Québec. Les membres du CS commentent les décrets, les règlements et normes afin de faire avancer les dossiers auprès des différents intervenants tels que les ministères, organismes et donneurs d'ouvrage ainsi que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).



### Formation Recrutement Rétention

Le Comité Formation Recrutement Rétention (CFRR) développe et organise les formations AQEI pour répondre aux besoins des entrepreneurs et de leurs employés, ce qui assure un choix diversifié et une programmation de qualité. La mise en place d'une plateforme numérique permet aux membres et non-membres de consulter des formations en temps réel et au lieu de leur choix.



### Communication et Marketing

Le Comité Communication et Marketing (CCM) assure la qualité des informations transmises aux membres de l'AQEI, accroît le nombre de membres à l'AQEI et augmente la visibilité et la notoriété de l'association. Pour ce faire, le CCM chapeaute les activités de recrutement et de réseautage de qualité qui font de l'AQEI une référence dans le milieu.



## Santé et Sécurité au Travail

Le Comité Santé et Sécurité au Travail (C-SST) élabore des solutions aux problématiques communes rencontrées en génie civil municipal et en signalisation. Il travaille à maintenir et prioriser la santé et le bien-être des travailleurs ainsi qu'à standardiser les méthodes de travail.



## Gouvernance

Le Comité de gouvernance est chargé de la manière dont le conseil d'administration gouverne l'association, en établissant des politiques de gestion. Par la suite, il en délègue la responsabilité de les mettre en œuvre à la direction générale.



## Rémunération

Le comité rémunération s'assure que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des permanents, des membres et de la performance de l'association, notamment par rapport au marché.



## Soutien entre pairs

Le comité soutien entre pairs se réunit de manière ad hoc quand un membre traverse une crise et que le soutien de ses pairs s'avère un baume momentané, pour lui permettre de recevoir des conseils et d'élaborer des pistes de solutions.

L'AQEI remercie tous les membres qui se sont engagés dans les différents comités au cours de l'année 2024.

Votre précieuse implication permet à l'AQEI d'avancer de façon professionnelle et significative dans ses projets et dossiers liés à l'industrie !

# Cd'A

Comité  
d'Audit



## Cd'A

Les membres du Comité d'Audit (Cd'A) reçoivent périodiquement les principaux documents financiers de la gestion courante de l'AQEI afin de surveiller la crédibilité et l'objectivité de l'information financière de l'association.

**En 2024, le Comité d'Audit (Cd'A) s'est principalement penché sur :**

- La supervision de la divulgation financière, des contrôles associatifs et des systèmes de gestion de risque d'un OBNL
- La nomination et la vigie de l'indépendance de la firme d'experts-comptables externes ainsi que la formulation de leur mandat
- La révision et la recommandation d'approbation, par le conseil d'administration, des états financiers annuels de l'association
- Le suivi et la gestion des placements par l'application de la politique de placement, ainsi que la révision ou la mise à jour de cette politique
- Le suivi des obligations de la Loi-25
- Les orientations et assurances à souscrire pour la cybersécurité
- Tout autre mandat déterminé par le conseil d'administration concernant les affaires financières et administratives de l'association.



# CGC

Comité  
Génie  
Civil





# CGC | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Encore une année chargée pour le CGC dans l'organisation de webinaires et de participation à des comités portant sur les sols contaminés.

## Sous-comité de travail AQEI/sols contaminés

En 2024, les membres du *Sous-comité de travail AQEI/sols contaminés* se sont rencontrés à quelques reprises et ont notamment discuté des sujets suivants :

- Webinaire portant sur la planification de la gestion des matières résiduelles
- *Traces Québec*
- *Ligne directrice pour la valorisation des sols contaminés version 1, 2023*, publiée le 18 décembre 2023 par le MELCCFP
- Le projet de loi 81: *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*.

## Webinaire portant sur la planification de la gestion des matières résiduelles

Dès le début de l'année 2024, les membres du *Sous-comité de travail AQEI/sols contaminés* ont jugé utile d'organiser un webinaire portant sur la planification de la gestion des matières résiduelles. Ce webinaire avait pour objectif d'accompagner les membres quant à leur compréhension des nouvelles dispositions du *Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles*, notamment celles concernant la mise en place des redevances.

Ce webinaire, reconnu par la RBQ, a eu lieu en **janvier 2024** et est toujours disponible, en CONTINU, sur ACQUIS.

## Traces Québec:

En 2024, les membres ont discuté de l'avancement de l'intégration de l'application de traçabilité des transports déployée par *Traces Québec*. Ils ont notamment soulevé :

- des difficultés à transférer des camionneurs d'une entreprise à l'autre
- la récurrence des pannes du système
- des problématiques lorsque le projet est fermé et qu'ils souhaitent apporter des corrections,
- l'utilisation des codes QR,
- le fait qu'ils perçoivent des lenteurs dans le système et qu'ils ont des problèmes à trouver un projet.

Toutes ces problématiques ont été transmises à *Traces Québec*, et ce, grâce à l'implication de l'AQEI sur leurs comités de travail.



EN CONTINU

RVMR 02

RECONNUE RBQ • CMMTQ • CMEQ Bâtiment

RÈGLEMENT CONCERNANT LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

02 - RVMR : La planification de la gestion des matières résiduelles (janvier 2024)

Prix Membre \$60.00

\$120.00 →

60 min

# CGC | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

## Ligne directrice pour la valorisation des sols contaminés

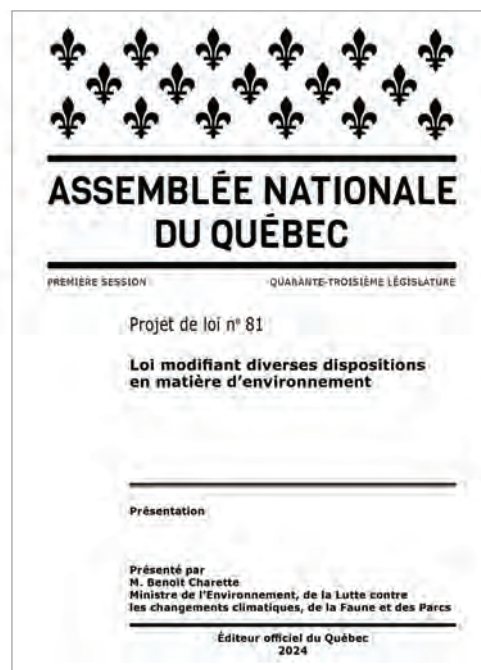
Après analyse de ce nouveau document, les membres du Sous-comité de travail AQEI/sols contaminés ont pris l'initiative de mettre en place de nouvelles capsules techniques, et ce, afin d'accompagner les membres dans leur compréhension des nouvelles dispositions. Les sujets ci-dessous ont été proposés et seront travaillés en 2024-2025 :

- Les critères génériques des sols
- Les matières granulaires selon la note reçue du MELCCFP
- Le point de vue d'un centre de traitement sur le pourcentage de matières résiduelles dans les sols
- La traçabilité et redevances
- Les sanctions administratives pénales
- La contamination anthropique ou naturelle
- Les matières préoccupantes dont, l'amiante, la silice, etc.
- Les sols dans les carrières/sablières
- Le contaminant émergent (PFAS)
- Le guide de caractérisation des terrains
- La salinité des sols.



## Projet de loi 81 (2024) :

C'est le **20 novembre 2024** que le MELCCFP déposait le *Projet de loi 81: Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*.



Dossier en suivi en 2025

Étant toujours à l'affut d'opportunités afin de faire valoir les demandes de ses membres en matière d'environnement, l'AQEI a pris connaissance de ce projet de loi portant principalement sur les véhicules à zéro émission (véhicules lourds), le remplacement de la présence de la réglementation provinciale en matière d'environnement sur la réglementation municipale, les compensations financières à prévoir dans les milieux naturels, le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la procédure d'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, les demandes d'autorisation pour une activité qui porte atteinte à des milieux humides et hydriques.

Pour l'AQEI, ce projet de loi est une occasion incontournable de réitérer les demandes de ses membres, notamment quant à la caractérisation des sols avant le dépôt des appels d'offres.

Tous les membres de l'AQEI ont été convoqués à une grande consultation sur ce projet de loi en **décembre 2024**. L'AQEI leur a alors présenté une version préliminaire du mémoire que l'AQEI souhaiterait déposer à la *Commission des transports et de l'environnement* dès janvier 2025, en même temps que les consultations particulières sur le PL 81.

# CGC | Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

## Un projet de loi pour instaurer Mobilité Infra Québec : meilleure gestion des projets complexes.

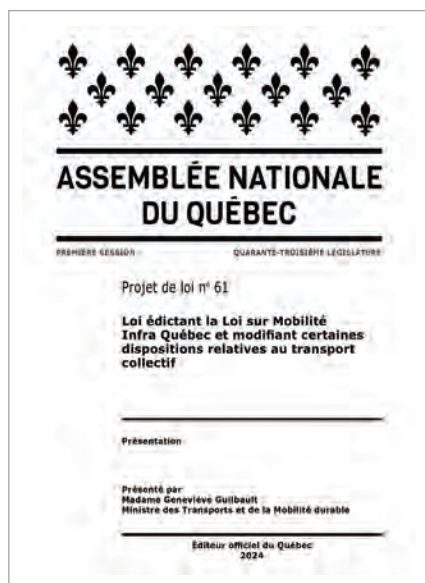
### L'AQEI dans les médias

Le **12 mars 2024**, l'AQEI était citée dans *La Presse* pour commenter, notamment, l'arrivée prochaine de la future *Agence des Transports*.



### Mobilité Infra Québec

C'est le **9 mai 2024** que la ministre des Transports et de la Mobilité Durable, madame Geneviève Guilbault, a déposé le projet de loi 61 visant principalement à instaurer *Mobilité Infra Québec*. L'AQEI était présente à cette annonce et conférence de presse et a salué ce projet de loi.



Ce futur organisme aura pour mission d'effectuer, lorsque le gouvernement lui en confiera la responsabilité, l'analyse d'opportunité, la planification et la réalisation de projets complexes de transport, tant pour le compte du gouvernement que d'une municipalité locale, d'une société de transport en commun, du *Réseau de transport métropolitain* ou de l'*Autorité régionale de transport métropolitain*.



Avec le tiers du PQI de 153G \$ qui est destiné aux travaux du MTMD, il était clair pour madame Guilbault que le MTMD doit redevenir plus attractif dans les marchés publics. Pour elle, le MIQ prendra un leadership en transport collectif, afin de livrer des projets complexes. Le MIQ aura également comme rôle de superviser une séquence nationale des projets majeurs au cours des prochaines années.

Avec une meilleure orchestration de ces projets, viendront les demandes des municipalités pour favoriser le développement immobilier près de ces nouvelles infrastructures. Encore là, l'État devra être agile et prêt à répondre à ces demandes. Finalement, le MIQ aura également comme rôle de voir à l'acceptabilité sociale de ces projets.



Après la tenue de consultations particulières sur le PL 61 en septembre 2024 et des journées dédiées à l'étude détaillée en commission (article par article) en octobre et novembre 2024, le PL 61 a finalement été adopté le **4 décembre 2024**, instaurant officiellement le MIQ.

# CGC | Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

## Camionnage en vrac

Les travaux de la *Table ministérielle du camionnage en vrac* ont été assez restreints en 2024.

Une rencontre de la *Table ministérielle* a eu lieu le **12 juin 2024** (seulement entre le MTMD, l'ANCAI et l'ACRGTQ). Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur la mise en application des modifications au CCDG et au *Recueil des tarifs* issues des négociations précédentes et sur les orientations des travaux futurs de la Table dans le contexte des PL 61 et 62.

Le **20 septembre 2024**, les membres du *Sous-Comité de travail AQEI/camionnage en vrac* se rencontraient pour que l'AQEI leur résume la seule rencontre tenue par la Table en juin. Ils se sont alors interrogés à savoir si l'étude économique sur les coûts du transport en vrac réalisée en 2016 devait être remise à jour. Les membres du Sous-comité en discuteront en 2025.

Le **10 octobre 2024**, l'AQEI rencontrait les représentants du MTMD pour échanger avec eux des enjeux liés au PL 61 et au PL 62.

Le **20 novembre 2024**, le cabinet de la ministre Guilbault demandait à rencontrer l'AQEI pour échanger sur le dossier du camionnage en vrac.

Le **3 décembre 2024**, les représentants du MTMD rencontraient l'APMLQ et l'AQEI pour les tenir informées d'une deuxième rencontre de la *Table de camionnage en vrac* qui, elle, avait eu lieu le 20 novembre 2024. Les associations siégeant à cette Table ont échangé sur des propositions de modifications portant sur le *Recueil des tarifs*, à l'ajustement du carburant, aux zones tampon et à la modernisation des processus de réquisition.

Dans ce dossier, l'AQEI maintient ses contacts avec le MTMD et maintient également sa demande de siéger à cette Table.

## Modifications au CCDG, aux Tomes et autres ouvrages du MTQ

Au courant de l'année 2024, l'AQEI a tenu plusieurs rencontres avec ses membres, tant du CGC que du CS, afin d'effectuer des consultations sur les différentes problématiques reliées aux clauses contractuelles ou techniques contenues dans les documents contractuels du MTMD, et ce, autant dans les travaux de génie civil que ceux dans le domaine de la signalisation routière.

À la suite de ces rencontres, l'AQEI a produit, en **septembre 2024** et au nom de ses membres, des commentaires portant sur les sujets ci-dessous.

CCDG - Infrastructures routières - Construction et réparation - Édition 2024	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contrôle de réception des matériaux</li> <li>✓ Plan d'implantation par l'entrepreneur</li> <li>✓ Majoration du coût du transport en vrac</li> <li>✓ Personnel affecté à la gestion de la circulation</li> </ul>	4 commentaires
Tome III	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Durée de vie de conduites</li> </ul>	1 commentaire
Tome V - Signalisation routière	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rétro réfléchissance</li> <li>✓ Hauteur d'un panneau de signalisation</li> <li>✓ Distance d'éloignement par rapport à la chaussée</li> </ul>	3 commentaires



# CGC | Ministère du Travail (MT)

Par ce projet de loi attendu depuis plusieurs années, le ministre Boulet est venu dépoussiérer l'équilibre des parties en chantier.

## Modernisation de l'industrie de la construction.

C'est le **1<sup>er</sup> février 2024** que le ministre du Travail, monsieur Jean Boulet, déposait le *Projet de loi 51: Loi modernisant l'industrie de la construction*.

Ce projet de loi, attendu par toute l'industrie de la construction, visait à effectuer une réforme en profondeur de la Loi R-20. L'AQEI a alors cru essentiel de s'y attarder et de consulter ses membres sur les tenants et aboutissants de ce projet de loi.

Très tôt dans ce processus, l'AQEI a été ciblée comme partie prenante et a été invitée à faire partie de groupes consultés par le cabinet du ministre du Travail, Jean Boulet.

C'est donc le **13 février 2024** que l'AQEI a recueilli les commentaires de ses membres lors d'une rencontre en présentiel du Comité Génie civil. Lors de cette rencontre, les membres du comité ont pu se prononcer sur les grandes orientations du projet de loi (mobilité, flexibilité, représentativité).

Ultimement, c'est à la fin du mois de **mars 2024** que l'AQEI déposait son mémoire sur le PL 51, mémoire contenant 15 recommandations réparties sous les thèmes de la représentativité, de la rétroactivité salariale, des amendes, de l'accessibilité, de la mobilité provinciale et de la polyvalence.

L'AQEI y demandait, entre autres, d'être reconnue comme association collaborative:

*«L'AQEI estime qu'il est grand temps que des associations, comme l'AQEI, puissent être entendues lors des négociations des conventions collectives qui touchent directement leur industrie. La participation des associations désirant s'impliquer dans le processus pourrait passer par l'ajout d'une obligation, par les associations sectorielles, de recevoir et de prendre en compte les commentaires des autres associations d'employeurs (qui ne siègent pas sur le comité de négociation du secteur qu'elle représente). Cela permettrait une meilleure représentation des enjeux de l'ensemble de l'industrie qui seront impactés par les négociations. Cette approche inclusive et collaborative doit être complétée par l'obligation des associations sectorielle de tenir des sous-comités de négociations avec les autres associations d'employeurs désirant s'impliquer dans le processus. Cela permettra aux différents représentants du domaine de se concerter et d'assurer un avancement dans une vision commune et solidaire des dossiers touchés par les négociations.»*

C'est le **28 mai 2024** que le PL 51 fut officiellement sanctionné, entraînant plusieurs modifications aux lois et règlements en vigueur.

Afin d'accompagner les membres de l'AQEI dans la compréhension et l'interprétation de ces nouvelles dispositions, l'AQEI a préparé un document comparatif de 58 pages, afin de mettre côte à côte les modifications apportées à la Loi R-20.

Vous pouvez trouver ce document comparatif dans la section PUBLICATIONS/BOITES À OUTILS du site internet de l'AQEI.



## Changements législatifs

Finalement, les membres du CGC ont suggéré que l'AQEI organise, en collaboration avec des membres services juristes de l'AQEI, un webinaire portant sur le sujet. Ce webinaire sera réalisé en 2025.

# CGC | Table d'Échanges Permanente AQEI - Ville de Montréal (TEPAM)

La collaboration sur une excellente lancée à la TEPAM : des dossiers évoluent et se règlent.

## Le comité de direction

Le comité de direction de la TEPAM s'est rencontré à deux reprises (**avril et septembre**) en 2024. Les membres de ce comité ont fait le suivi des fiches déjà ouvertes (calendrier de projet, décret à l'AMP, retards de paiement, critères de réception des conduites neuves, pourcentage des frais généraux, révision des DNTI, IAS et CCAG, homologation des matériaux, hausse du prix du carburant, poudre de verre dans le béton).

Ils ont également échangé sur certains dossiers émanant de l'actualité (clause d'assurance, projets intégrés CSEM, réutilisation de la pierre sous la ligne d'infra, réutilisation des matériaux, nouveaux enrobés).

Entre ces rencontres du comité de direction de la TEPAM, l'AQEI convoque les membres du *Sous-comité de travail AQEI/Ville de Montréal* pour leur faire état de l'avancement des travaux.

Exceptionnellement, les membres du *Sous-comité de travail AQEI /Ville de Montréal* ont été invités, par la *Ville de Montréal*, à participer à une rencontre exploratoire sur la réutilisation des sols d'excavation sous la ligne d'infra. Cette rencontre collaborative a été saluée, par lettre, de la part des membres qui y ont participé.

## Gains importants

En 2024, les travaux de la TEPAM auront permis de réaliser des gains importants, notamment dans quatre dossiers.

Premièrement, le dossier des **clauses d'ajustements en cas de fluctuation imprévue de prix du carburant**, ouvert dès les premiers mois de la COVID-19, s'est résolu par une collaboration positive. Testées en 2023, ces clauses d'ajustements ont définitivement fait leur entrée dans les documents contractuels de la *Ville de Montréal* en 2024.

En effet, la Ville a inséré un facteur F, permettant à l'entrepreneur ou à la Ville d'ajuster le prix du carburant en cas de fluctuation significative. La Ville a établi plusieurs facteurs F, et ce, pour les différentes catégories de contrats :

- Pour le bâtiment
- Pour les travaux de parcs
- Pour le transport
- Pour les travaux de voirie.

Il sera de la responsabilité des chargés de projets de la Ville de déterminer, avant de lancer un appel d'offres, quel sera le pourcentage du Facteur F utilisé dans ce contrat.

Deuxièmement, on se rappelle que, par le décret 1049-2013 (23 octobre 2013), le gouvernement avait déterminé que le chapitre V.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) s'appliquait aux contrats de travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout

de la *Ville de Montréal*, qui comportaient une **dépense égale ou supérieure à 100 000 \$** et dont le processus d'adjudication ou d'attribution débutait à compter de la date d'entrée en vigueur de ce décret, ainsi qu'aux sous-contrats de même nature qui étaient rattachés directement ou indirectement à ces contrats et qui comportaient une **dépense égale ou supérieure à 25 000 \$**.

Ce décret de 2013, bien que toujours utilisé, était devenu désuet dans son application, notamment par l'arrivée de l'AMP et des autorisations nécessaires pour contracter. Le comité de direction de la TEPAM a eu des échanges à ce sujet et ceux-ci ont mené à une demande de la Ville auprès du MAMH et du SCT afin que ce décret soit abrogé, ce qui fut fait le **17 avril 2024**, par la publication du décret 694-2024 dans la *Gazette officielle*.

Troisièmement, il fut confirmé en avril 2024 que maintenant, le **CCAG, l'IAS et les DTNI sont obligatoires sur tout le territoire de la Ville de Montréal, arrondissements inclus**.

Finalement, la clause contradictoire (Rôle et responsabilité des arpenteurs) parue lors de la révision 2023 du CCAG sur **l'obligation de présence des arpenteurs géomètres** lors de la prise des relevés a été corrigée dans la révision du 30 septembre 2024.

## Dossiers clos en 2024

- Ajout au bordereau : conditions hivernales
- Rôles et responsabilités des arpenteurs géomètres
- Hausse du prix du carburant
- Poudre de verre dans la fabrication du béton
- Abrogation du décret 1049-2013
- Projet intégré CSEM.

## Webinaires

Grâce aux échanges de la TEPAM et à la collaboration qui s'est développée à travers les années, cela a également permis de développer des webinaires formatifs, organisés par l'AQEI et dispensés par la *Ville de Montréal*. Pour 2024, citons en exemple :



# CGC | Table d'Échanges permanente AQEI - Ville de Montréal (TEPAM)

## Bulletin Tepam

En 2024, l'AQEI a produit un BULLETIN TEPAM pour informer ses membres des avancés réalisés par ce comité.



## Révision annuelle des documents d'appels d'offres (CCAG, DTNI, IAS)

Le **13 mai 2024**, les membres de l'AQEI ont rédigé et transmis à la *Ville de Montréal* plusieurs commentaires sur plusieurs de ces documents. À la suite de la publication des versions révisées, l'AQEI a répertorié l'impact des commentaires produits.

**25% des commentaires de l'AQEI ont été retenus**

Document commenté	Nombre de commentaires soumis par l'AQEI	Retenus par la Ville	Retenus en partie par la Ville
CCAG	32	4	1
DTNI-1A	3		
DTNI-1B	3		
DTNI-2A	3		2
DTNI-2B	3		2
DTNI-3A	6		
DTNI-3B	12		3
DTNI-7A	4		
DTNI-8A	11	4	2
DTNP-5B	1		1
IAS	2		
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

À l'automne 2024, la *Ville de Montréal* a publié les versions révisées des documents normalisés suivants :

- CCAG : Cahier des charges administratives générales (30 septembre 2024)
- IAS : Cahier des Instructions aux soumissionnaires (30 septembre 2024)
- DTNI-1A : Travaux de conduites d'eau potable et conduites d'égout (25 octobre 2024)
- DTNI-1B : Réseau d'alimentation temporaire en eau potable ( ? octobre 2024)
- DTNI-1C : Travaux de mise à la terre temporaire pour branchements d'eau (12 août 2024)
- DTNI-2A : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage (12 août 2024)
- DTNI-2B : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage (12 août 2024)
- DTNI-3A : Travaux de trottoir, bordure, terre-plein central, îlot et muret de soutènement (12 août 2024)
- DTNI-3B : Travaux de chaussée (12 août 2024)
- DTNI-4A : Travaux de structure et de massif de conduits (12 août 2024)
- DTNI-5A : Électricité - Éclairage de rues (12 août 2024)
- DTNI-5B : Électricité - Borne de recharge pour véhicules électriques (12 août 2024)
- DTNI-7A : Gestion des déblais et de l'eau, et travaux de réhabilitation environnementale (12 août 2024)
- DTNI-8A : Maintien et gestion de la mobilité (12 août 2024)
- DTNI-10A : Béton normal - Résistance à la compression de moins de 55 MPa (12 août 2024)
- DTNI-10B : Enrobés à chaud (12 août 2024)
- DTNI-10C : Granulats pour fondation, assise et remblai (12 août 2024)
- DTNI-10D : Matériaux granulaires de recyclage destinés aux travaux routiers (12 août 2024)
- DTNI-10H : Béton haute performance (BHP) (12 août 2024)
- DTNI-11A : Répertoire de prix unitaires pour les travaux d'infrastructure à (12 août 2024).

Ces nouvelles versions de documents devraient normalement être utilisées pour les prochains appels d'offres de la *Ville de Montréal*. Des vérifications diligentes de votre part demeurent nécessaires.

En 2025, l'AQEI, de concert avec la Ville, devrait organiser des webinaires pour présenter les modifications majeures dans ces documents.

# CGC | Sommet des chantiers - Ville de Montréal

On se rappelle que le 30 mars 2023 a eu lieu le premier *Sommet des chantiers de la Ville de Montréal*, sommet auquel était invitée, en tant que panéliste, Caroline Amireault.

## Comité de suivi

À la suite de ce sommet, un Comité de suivi a été mis en place par la *Ville de Montréal* pour mettre en œuvre les idées et recommandations en émanant. Les travaux de ce comité de suivi ont débuté en 2023 et se sont poursuivis en 2024 lors de trois rencontres auxquelles l'AQEI a participé.

## Travaux du Comité de suivi du Sommet des chantiers de la Ville de Montréal

En mai 2024, la *Ville de Montréal* a publié le *Bilan 1 an*, résumant les travaux réalisés par le Comité de suivi en 2024 et les priorisations de 2024.



Pour 2024, le Comité de suivi a priorisé les actions suivantes :

- L'harmonisation de la réglementation municipale sur l'occupation du domaine public
- La poursuite du déploiement de la Charte et d'Info entraves et travaux
- La sensibilisation et l'incitation à utiliser les outils de la Ville
- L'intégration des projets privés à la plateforme AGIR.

En 2024, l'AQEI est demeurée responsable des sous-comités de travail ci-dessous :

**1.4: Augmenter les échanges avant le démarrage des travaux pour mieux cerner les enjeux de mobilité (exiger des visites terrain en vue de la préparation des planches de signalisation)**

Pour cette fiche, l'AQEI a tenu, en 2024, trois rencontres avec des représentants de la *Ville de Montréal*.

**1.5: Revoir les modes d'adjudication des contrats**

Pour cette fiche, l'AQEI a tenu, en 2024, trois rencontres avec des représentants de la *Ville de Montréal*, notamment du bureau du contrôleur général de la Ville. Avec l'adoption du PL 62 (2024) et le dépôt du PL 79 (2024), ce dossier sera grandement influencé par le résultat de l'adoption du PL 62 (2024) et du PL79 (2024) et par les modifications qui seront apportées aux organismes publics, tout en espérant que celles-ci percolent jusqu'au milieu municipal.

**1.6: Augmenter le délai entre l'octroi des contrats et le début des travaux**

Après discussions avec les membres de l'AQEI, ceux-ci ont mentionné ne plus (ou peu) avoir d'enjeu avec cette situation. Ils ont donc décidé de mettre cette fiche sur pause

**V3.1: Identifier les éléments de signalisation pour permettre de retrouver les propriétaires (puces, code QR, étiquettes, etc.)**

Pour cette fiche, l'AQEI a tenu, en 2024, trois rencontres avec des représentants de la *Ville de Montréal*. Bien que toutes les parties soient pleines de bonne volonté, la difficulté émane principalement de la multitude d'acteurs (arrondissements, départements, directions, émetteurs de permis...). Les discussions se continueront en 2025 pour trouver une voie de passage.





# CGC | Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Une année très active au BNQ où plusieurs normes ont été ressassées : l'AQEI toujours impliquée et présente.

## **BNQ 1809-900: Travaux de construction - ouvrages de génie civil – clauses administratives générales**

Au début de l'**automne 2024**, l'AQEI a été interpellée par le BNQ pour savoir si ses membres souhaitaient participer aux travaux du modificatif et reconduction de la norme BNQ 1809-900, ce à quoi l'AQEI a répondu par l'affirmative.

Profitant de ce modificatif à venir, les membres du *Sous-comité de travail BNQ* se sont particulièrement penchés sur l'article III-4.7.3, qui est complété par certains items présents dans l'annexe 6 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*. Les membres du Sous-comité ont transmis quelques commentaires en lien avec cet article au BNQ.

À la fin de l'année 2024, le vote relatif au modificatif et à la révision de cette norme n'avait pas encore été finalisé.

## **Protocole P 2622-951: Produits préfabriqués en béton selon les normes BNQ 2622-126 et BNQ 2622-420**

**BNQ 2622-126: Tuyaux et branchements latéraux monolithiques et pièces connexes en béton destinés à l'évacuation des eaux d'égout sanitaire et pluvial**

**BNQ 2622-420: Regards d'égout, puisards, chambres des vannes et postes de pompage préfabriqués en béton armé.**

En **septembre 2023**, l'AQEI a été interpellée pour siéger au comité de révision du protocole P 2622-951.

La révision de ce protocole touchait particulièrement « *des façons de faire dans les audits de qualité chez les fabricants de béton, sujet qui fut déjà discuté et approuvé avec les producteurs de béton* ».

En **janvier, février et avril 2024**, l'AQEI a participé à trois rencontres du BNQ sur la révision de ce protocole.

Il fut alors expliqué que le projet de protocole P 2622-951-2 serait un document plus général qui ferait référence au document BNQ 9902-001 pour divers points qui ne sont pas repris de façon exhaustive, et ce, afin d'éviter le dédoublement d'information. Les exigences de certification particulières à un programme de certification seraient maintenant regroupées dans un tableau qui serait séparé et présenté comme document d'accompagnement, pour permettre au BNQ d'y apporter certaines modifications sans devoir convoquer le comité et republier le protocole.

Après toutes ces rencontres, c'est en **décembre 2024** que le BNQ informait l'AQEI que le projet de protocole de certification P 2622-951 *Produits préfabriqués en béton selon les normes BNQ 2622-126 et BNQ 2622-420 – Protocole de certification* était déjà rendu à l'étape de la consultation publique.

Les membres de l'AQEI seront convoqués dès le début 2025 pour commenter et produire leur vote.

## **BNQ 3624-027: Tuyau en polyéthylène (PE) pour le transport de fluides sous pression**

C'est au début du mois de **décembre 2024** que l'AQEI a été interpellée par le BNQ pour participer à un mandat de modificatif-suivi de la norme BNQ 3624-027, et ce, afin de la mettre à jour. L'AQEI a répondu présente et devrait être convoquée dès le début 2025 pour participer à ces travaux.

## **BNQ 3624-120: Tuyaux à profil ouvert et à paroi intérieure lisse en polyéthylène (PE) et raccords en polyéthylène (PE) pour les égouts pluviaux, les ponceaux et le drainage des sols**

C'est au début du mois de **mai 2024** que l'AQEI a été interpellée par le BNQ qui, lui, souhaitait entamer la révision de la norme BNQ 3624-120. En effet, après analyse des résultats de l'examen systématique de la norme BNQ 3624-120, le BNQ a pris la décision de faire une révision de cette norme pour la mettre à jour.

Comme l'AQEI avait participé à l'ancien comité de normalisation de cette norme, elle a donc été rappelée pour participer aux travaux de révision.

Au début du mois de **juin 2024**, les membres du Comité génie civil ont répondu positivement à la demande du BNQ.

Au début du mois de **décembre 2024**, l'AQEI recevait le projet de mise à jour de la norme ainsi qu'une note à l'effet que la prochaine étape sera la revue en interne avant la consultation publique. Dossier en suivi.

## **BNQ 3680-125: Inspection télévisée des conduites et regard d'égout.**

En **avril 2022**, lors d'une rencontre au BNQ, l'AQEI avait manifesté son intérêt à participer à la révision de la norme BNQ 3680-125 car plusieurs entrepreneurs avaient des enjeux presque quotidiens avec ces inspections.

En **2023**, le BNQ a recontacté l'AQEI à ce sujet pour vérifier si, selon nous, cette norme devait être révisée/mise à jour, ce à quoi l'AQEI a répondu par l'affirmative pour notamment, préciser plusieurs éléments de celle-ci.

Le BNQ informa alors l'AQEI que le CERIU était actuellement en rédaction d'un guide, guide qui, selon le BNQ, devra être approuvé par le comité BNQ 1809-300 avant d'être utilisé.

Dans l'attente de la publication du guide du CERIU, la norme BNQ 3680-125 demeurera active.

Au début du mois de **janvier 2024**, le BNQ contactait les membres du comité BNQ 3680-125 pour les informer que le CERIU venait de lancer une consultation publique sur un *Devis type sur l'inspection télévisée des conduites d'égout et des regards*.

## CGC | Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le BNQ a alors pris la position d'attendre la publication, par le CERIU, de leur devis type pour déterminer si celui-ci pouvait ou non remplacer la norme BNQ 3680-125.

Quelques jours plus tard, le BNQ revenait auprès des membres du comité pour les informer que le document du CERIU sur l'inspection télévisée n'était pas encore terminé et, qu'à priori, il ne le serait pas avant début juin 2024.

Néanmoins, le groupe de travail du CERIU souhaitait entamer une consultation publique sur chaque partie du document au fur et à mesure qu'elle serait terminée. En janvier 2024, seule la partie sur les inspections zoom des conduites et des regards était terminée.

Dossier en suivi tant au BNQ qu'au CERIU.

### **BNQ 9600-100 : Guide de bonnes pratiques en matière de travaux publics**

En **décembre 2023**, l'AQEI était interpellée par le BNQ qui l'informait du début, sous peu, des travaux du comité de normalisation qui sera chargé de l'élaboration d'un *Guide de bonnes pratiques en matière de travaux publics*.

L'idée de produire un guide de bonnes pratiques en matière de travaux publics est donc née de l'analyse de la situation faite par *TPQuébec* et du *Bureau de normalisation du Québec* qui a conclu au besoin d'harmoniser certaines pratiques de gestion des opérations en travaux publics

**En décembre 2023**, le BNQ mentionnait que ce guide aurait comme « *objectif de donner des renseignements, des lignes directrices et des recommandations pour améliorer les processus communs aux villes, municipalités et organisations publiques en matière d'entretien et d'intervention et aussi à standardiser les méthodes de travail dans le domaine des travaux publics au Québec* ».

Le BNQ souhaite, par ce guide, inspirer de meilleures pratiques de planification, d'entretien, d'opérations et de sécurité en travaux publics des domaines suivants :

- les bâtiments publics
- les ouvrages d'art et infrastructures souterraines
- les matières résiduelles, l'environnement et la salubrité
- la neige et les précipitations
- les parcs et espaces verts
- le réseau électrique
- les voies publiques
- l'entretien de l'équipement mécanique municipal.

Le BNQ a donc invité l'AQEI à siéger à ce comité en tant qu'organisme offrant de l'expertise et de la formation. L'AQEI a participé à quelques rencontres en 2024. Ce dossier suit son cours.



# CGC | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

## De multiples discussions sur les techniques sans tranchée.

L'année 2024 aura permis au Comité génie civil de :

- Participer à la révision des fiches techniques du CERIU portant sur la réhabilitation sans tranchée
- Préparer, avec et pour le congrès du CERIU, un panel portant sur les techniques sans tranchée
- Commenter la formation INF-MUN.

### Mise à jour: Fiches techniques

Pour la mise à jour des fiches techniques de réhabilitation sans tranchée, le CERIU a mandaté un chargé de projet de l'ETS pour faire de la recherche concernant les techniques de réhabilitation sans tranchée utilisées au Québec. Ensuite, celui-ci devait mettre à jour le contenu des fiches existantes et en développer d'autres pour de nouvelles techniques.

L'avancement des travaux de ce chargé de projets a été présenté aux membres du comité du CERIU (dont fait partie l'AQEI), et ce, tout au cours de l'année.

### Panel Techniques sans tranchée

Déjà en **février 2024**, les membres du comité du CERIU (dont fait partie l'AQEI) étaient d'accord pour organiser un panel lors du congrès 2024 du CERIU. Les membres se sont vite entendus sur quelques idées de thématiques :

- Réhabilitation vs nouvelle installation pour expliquer les différences entre ces techniques
- Réaliser un tour d'horizon de ce qui existe comme techniques sans tranchée
- Ressortir les éléments qui peuvent sauver du temps et des coûts avec ces techniques par rapport à des techniques avec tranchée ouverte
- Réaliser un sondage aux donneurs d'ouvrages et firmes pour connaître leurs besoins en matière des travaux sans tranchée et analyser les résultats de ce sondage lors du panel.

Tout au cours de l'année 2024, ils ont donc élaboré ensemble ce panel dans le but de le présenter au congrès de novembre 2024. Dominic Rouleau étant absent, c'est Vickie Phaneuf, présidente du conseil d'administration de l'AQEI qui a participé au panel, et ce, au nom des membres de l'AQEI.



# CGC | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

## Formation INF-MUN

Au **début septembre 2024**, le CERIU et l'AQTr convoquaient l'AFG et l'AQEI à une rencontre TEAMS afin d'échanger sur la certification et de la recertification de la formation INF-MUN (gestion de la surveillance des travaux). Les parties étaient invitées à échanger :

- du plan de cours
- de la recertification en vidéo-formation
- de l'ajout d'une possibilité pour un participant de faire seulement l'examen pour être exempté de la formation
- de la répartition de la formation sur deux jours.

Afin de se préparer à cette rencontre, l'AQEI avait interpellé les membres du CGC pour connaître leur opinion sur cette formation (qu'importe l'organisme formateur). Voici les irritants qu'ils nous ont rapportés :

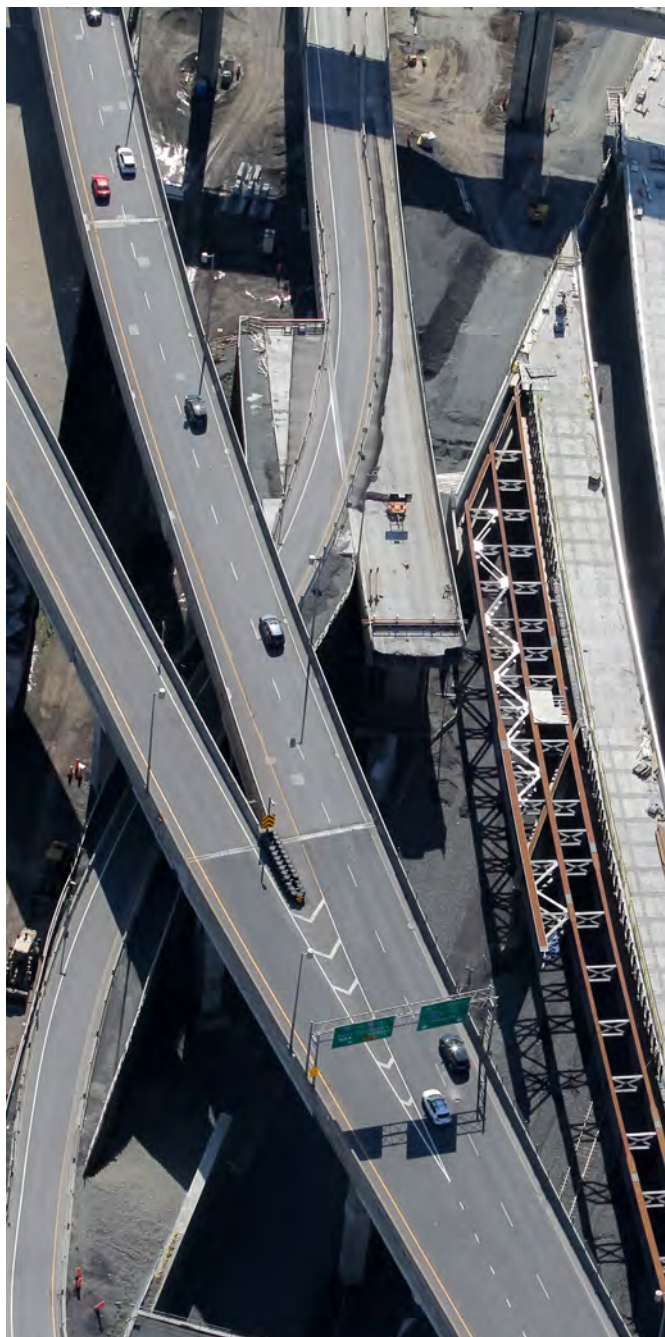
- Obligation d'avoir un employé ayant suivi la formation, présent en tout temps sur le chantier même lorsque les travaux effectués ne sont pas abordés dans la formation
- Les équipes de surveillance des villes ne suivent même pas la formation
- L'application des connaissances transmises dans la formation n'est pas faite par l'ensemble des services de la *Ville de Montréal*
- Les formateurs ne sont pas tous connaissant des devis et enjeux particuliers des travaux visés par la formation
- Certaines personnes dans les cours sont des seniors et n'ont nullement besoin de cette formation
- L'objectif primaire, qui était que les parties en apprennent davantage sur le rôle de chacun sur un chantier, est à peine survolé par cette formation
- Les formations tripartites n'existent pas ou très peu (villes, ingénieurs, entrepreneurs)
- Avec le temps, cette formation sert à former de nouvelles recrues.

Outillés de ces commentaires, l'AQEI a participé à la rencontre le **4 octobre 2024**. Lors de cette rencontre, l'AQEI et l'AFG ont notamment demandé au CERIU et à l'AQTr de vérifier auprès des villes si elles ont pu mesurer l'amélioration apportée depuis la mise en place de la certification sur leurs chantiers.

Nous sommes en attente des réponses des villes.

À la suite de cette rencontre, l'AQEI a présenté à ses membres, les nouvelles orientations du CERIU et de l'AQTR. Voici ce qu'en pensent nos membres :

- ils voient d'un bon œil l'allègement de passer l'examen sans avoir fait la formation
- ils sont toutefois opposés à l'augmentation de la durée de la formation
- ils pensent même que la formation devrait être raccourcie, voire annulée.





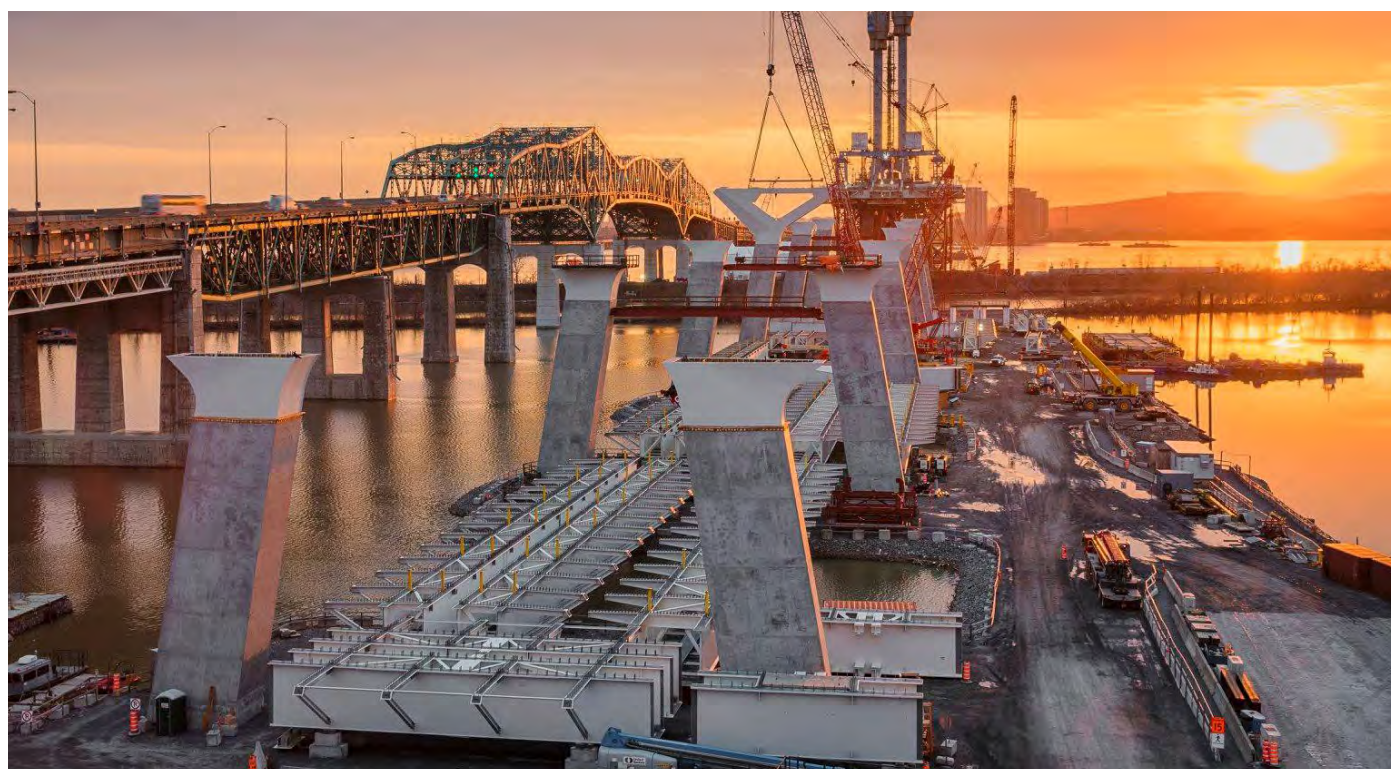
En 2024, les membres de l'AQEI ont été interpellés à quelques reprises pour répondre à des COUPS DE POUCE ENTRE PAIRS. Ces « appels à tous » permettent à un membre de poser une question qui, selon lui, peut concerner tout l'écosystème de l'AQEI et lui apporter des réponses de ses pairs.

Comment ont-ils vécu telle situation ? Quels logiciels préférèrent-ils ? Quels sont les délais rencontrés dans tel ministère ? À quel genre de réponses s'attendre face à de telles clauses contractuelles ?

Voilà autant de questions qui peuvent être soumises par un membre à l'AQEI et qui, après analyse, peuvent être poussées par l'AQEI vers l'ensemble des membres pour obtenir le point de vue de l'industrie.

En 2024, le CGC a transmis quatre COUPS DE POUCE ENTRE PAIRS AUX MEMBRES portant sur:

- **Logiciel de facturation pour projet coûtant majoré (février 2024)**
- **Préparation de documents LEED (avril 2024)**
- **Délai d'obtention des plaques d'immatriculation (avril 2024)**
- **Traces Québec (décembre 2024).**



# CS

Comité  
Signalisation



# CS | Commission des Normes et de la Santé et Sécurité au Travail (CNESST)

Tous les efforts du CS orientés vers la sécurité des travailleurs routiers.

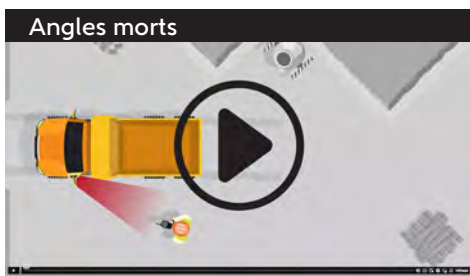
## Capsules vidéo

En 2024, l'AQEI a bénéficié d'une subvention de la CNESST pour produire quatre des capsules vidéo de ses bulletins vigillances qu'elle avait d'abord produits sur support écrit.

Les quatre premières vidéos produites se rapportent aux angles morts des véhicules, à la prévention des coups de chaleur, à la prévention de la fatigue au volant et finalement, le froid, ennemi sournois.

De courte durée, ces capsules peuvent servir de rappel à des travailleurs lors de pauses santé-sécurité en chantier.

Afin de les rendre accessibles instantanément, ces capsules vidéo ont été déposées sur le site de l'AQEI et sur la plateforme ACQUIS (boîte à outils).



## Formation Santé sécurité sur les chantiers de construction - Décision du Tribunal administratif du travail

Le **10 mai 2024**, une décision a été rendue par le Tribunal administratif du Travail contre une entreprise en signalisation à la suite de l'intervention d'un inspecteur sur un chantier.

Le tribunal s'est alors penché sur l'applicabilité de la LSST et de la réglementation applicable à un chantier de construction, notamment pour un signaleur routier.

Dans la décision, on peut lire dans les faits, que l'inspecteur de la CNESST avait constaté que certains signaleurs routiers n'avaient pas suivi le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*, conformément à la réglementation applicable.

Le tribunal, dans l'argumentaire de sa décision, procédera à des distinctions importantes entre le rôle du signaleur chantier et le signaleur routier.

Finalement, le tribunal tranchera à l'effet que les signaleurs routiers exercent leur travail sur un chantier de construction et par conséquent doivent suivre le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*.

Prenant connaissance de cette décision, les entreprises en signalisation de sont regroupées pour demander la révision cette décision.

Le **16 mai 2024**, l'AQEI transmettait une lettre au PDG de la CNESST demandant une période transitoire d'application de ce jugement, le temps que la révision de la décision soit finalisée ou, à tout le moins, que les travailleurs visés soient formés, ce qui ne fut pas accepté par la CNESST.

Ce dossier est toujours en attente de la décision sur la demande de révision.

# CS | Commission des Normes et de la Santé et Sécurité au Travail (CNESST) )

## Travailleurs décédés en 2024

À la mémoire des trois travailleurs de la signalisation routière qui ont perdu la vie cette année, l'AQEI se souvient de leur dévouement et de leur courage. Ils ont œuvré chaque jour pour assurer notre sécurité sur les routes, souvent dans des conditions difficiles. Leur travail, essentiel, mérite notre plus grand respect.

Que leur mémoire reste vivante dans nos pensées et inspire une plus grande vigilance et solidarité aux abords des chantiers et au-delà.

- Luc Poitras -
- Martin Bédard -
- Maxime Forget -

À l'annonce des décès malheureusement survenus en 2024, l'AQEI a émis des communiqués de presse afin de sensibiliser les automobilistes au retour en chantier des travailleurs et de réitérer ses revendications quant à la sécurité des travailleurs en chantiers routiers.

*« Nos travailleurs de la construction et ceux de la signalisation font partie intégrante de nos équipes. Comme entrepreneurs, le décès d'un travailleur est une épreuve très douloureuse. Ce décès ébranle toute l'industrie de la construction. J'offre toutes mes pensées à la famille du travailleur, ses collègues et son employeur. Continuons à sensibiliser les usagers de la route aux dangers possibles aux abords des chantiers routiers. »*

*Vickie Phaneuf, présidente du conseil d'administration de l'AQEI*

*« Nos pensées et nos prières vont d'abord à la famille et aux proches de la victime, ainsi qu'à tous ceux qui ont été touchés par cet accident tragique, perturbant. L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure tient à être aux côtés de la communauté des travailleurs routiers devant ce nouvel événement encore une fois incompréhensible. »*

*Caroline Amireault, avocate et directrice générale de l'AQEI*



# CS | Comité Paritaire du Personnel de l'Industrie de la Signalisation Routière du Québec (CPPISRQ)

## Décret sur l'industrie de la signalisation sur les chantiers routiers du Québec

En 2024, les membres du *Sous-comité Décret/AQEI* se sont rencontrés à plusieurs reprises pour préparer les prochaines négociations du décret et les prochaines rencontres à tenir au conseil d'administration du *Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec*.

Le conseil d'administration du *Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec*, quant à lui, s'est rencontré plus d'une dizaine de fois.

## Élections Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Le **24 septembre 2024**, les membres du CS se sont réunis pour élire deux des représentants patronaux pour siéger au conseil d'administration du *Comité Paritaire du Personnel de l'Industrie de la signalisation routière du Québec* (CPPISRQ). Deux autres postes seront mis en élection en 2026.

### Membres du conseil d'administration du CPPISRQ (pour la partie patronale):

Matthieu Collin, Signalisation de l'Estrie inc.

Jean-François Rollin, Logic-Or (9160-3886 Québec inc.)

Simon McKinnon, McKinnon (9300-4901 Québec inc.)

Jimmy Girard, Signalisation de Ville inc.

### Substituts:

Eric Borsellino, AKT Formation inc.

Jonathan Turgeon, Groupe de sécurité Garda senc (jusqu'en décembre 2024)



# CPPISRQ

COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL  
DE L'INDUSTRIE DE LA SIGNALISATION  
ROUTIÈRE DU QUÉBEC

# CS | Hydro-Québec (HQ) Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

## Hydro-Québec

### Campagne de sensibilisation à la barrière de contrôle de la circulation pour travaux

Avec Hydro-Québec :

On se rappelle qu'en 2022 et 2023, le CS avait mis en place et diffusé une vidéo de sensibilisation sur la *Barrière de contrôle de la circulation pour travaux*, le tout grâce à une subvention du MTMD.

En **juin 2024**, la campagne financée par *Hydro-Québec* a été lancée sur *Google Display*, *YouTube* et *Instagram* ainsi que sur le microsite explicatif d'Hydro-Québec qui lui visait à expliquer l'utilisation de la *Barrière de contrôle de la circulation pour travaux*.

Par ce projet subventionné par *Hydro-Québec*, l'AQEI a été en mesure de réaliser un microsite Internet pour asseoir la campagne et permettre d'éduquer les automobilistes à la présence des barrières et de leur utilité.

Les résultats de ce micro-site et de cette campagne propulsée par HQ sont phénoménaux! Les chiffres parlent par eux-mêmes!

Merci à *Hydro-Québec* de promouvoir la sécurité des travailleurs routiers.

### Résultats de la campagne du 2 juin au 2 décembre 2024

**passepasacotedeca.ca**  
Site Web de destination  
▶ 17 630 nouveaux utilisateurs




**YouTube**

Vidéo française (version longue et courte)  
1280 015 impressions\*  
797 965 vues \*\*

Vidéo anglaise (version longue et courte)  
344 353 impressions\*  
219 007 vues \*\*

\* Les impressions sont enregistrées chaque fois qu'une annonce est diffusée sur les réseaux publicitaires de Google. Les impressions sont souvent multipliées de plusieurs centaines de fois votre annonce a été vue.  
\*\* Une vue est comptabilisée si une personne regarde votre vidéo pendant 30 secondes. Pour en savoir plus sur les différents types de vues, consultez notre page d'aide.



**Google display**

3 289 722 impressions  
10 572 clics sur les publicités dirigées sur la page Web

**Instagram**

404 450 impressions  
10 779 clics

## MTMD

### CCDG et Tomes

À l'été 2024, l'AQEI a effectué une consultation auprès de ses membres afin de recueillir les différentes problématiques liées aux clauses contenues dans les documents contractuels du MTMD, et ce, autant dans le domaine de la signalisation routière des chantiers que dans les travaux civils.

Le **3 septembre 2024**, les membres du Comité Signalisation (CS) et du Comité Génie Civil (CGC) ont transmis au ministère des Transports, **sept recommandations d'amendements** et ce, pour les documents suivants:

CCDG - Infrastructures routières - Construction et réparation - Édition 2024	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contrôle de réception des matériaux</li> <li>✓ Plan d'implantation par l'entrepreneur</li> <li>✓ Majoration du coût du transport en vrac</li> <li>✓ Personnel affecté à la gestion de la circulation</li> </ul>	4 commentaires
Tome III	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Durée de vie de conduites</li> </ul>	1 commentaire
Tome V - Signalisation routière	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rétro réfléchissance</li> <li>✓ Hauteur d'un panneau de signalisation</li> <li>✓ Distance d'éloignement par rapport à la chaussée</li> </ul>	3 commentaires



# CS | L'AQEI à l'international!

Le **18 octobre 2024**, l'AQEI a été invitée à présenter sa campagne de sensibilisation de la *Barrière de contrôle de la circulation pour travaux* lors de la *32<sup>e</sup> Plateforme des communicants en sécurité routière* qui se tenait à Paris.

## 32<sup>e</sup> PLATEFORME DES COMMUNICANTS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vendredi 18 octobre 2024  
18 rue des Pyrénées  
Paris 20<sup>e</sup>



La présentation des travaux et des résultats de la campagne de sensibilisation a été réalisée virtuellement par Audrey Fournier, chargée de projets en signalisation et en SST à l'AQEI.

S'en est suivi un tonnerre d'applaudissements de la part des participants connectés.

Par cette démarche l'AQEI souhaitait amorcer une collaboration avec ses homologues de la France.

*«Au nom de toute l'équipe de la Sécurité routière, nous tenions à vous remercier sincèrement d'avoir bien voulu partager vos actions avec les membres de la Plateforme des communicants, à une heure si matinale! C'était très intéressant et très enrichissant pour nous tous de prendre connaissance de vos campagnes et travaux. Un immense merci!»*

Nathalie Le Stunff

Délégation à la sécurité routière

Département de la communication

Adjointe à la cheffe du bureau digital, édition, animation de la communication



**C-SST**

Comité Santé  
et Sécurité  
au Travail

**CS**

Comité  
Signalisation



# C-SST/CS | Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

## Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers

En 2024, l'AQEI a participé aux réunions du *Comité Consultatif en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers*, dont les deux sessions annuelles se sont tenues en **avril et en octobre**. Ces réunions ont notamment permis de faire le point sur les avancées, les défis et les mesures à adopter pour améliorer la sécurité sur les chantiers routiers, en accordant une attention particulière à l'incivilité, aux modifications des normes et à l'amélioration des pratiques de contrôle.

De ce comité principal, ont découlé des sujets spécifiques menant, pour certains, à la création de sous-comité.

Une discussion clé a porté sur **l'incivilité sur les chantiers routiers**. Des idées furent formulées pour contrer ce phénomène de plus en plus préoccupant, telles que la sensibilisation accrue des usagers de la route, une meilleure communication et la mise en œuvre de sanctions plus sévères en cas d'incivilité envers les travailleurs.

Le comité a également discuté des limites de vitesse pour l'utilisation de la **barrière de contrôle de la circulation pour travaux**, en particulier dans les zones de 70 km/h. Comme vous le savez, l'AQEI demande depuis de nombreuses années que la barrière soit obligatoire à partir de 70 km/h. Le MTMD a confirmé que ce serait le cas dès janvier 2025. Si tel est le cas, cela permettra de protéger de plus nombreux signaleurs, qui sont souvent les plus exposés aux dangers de la circulation.

Le suivi des travaux des sous-comités, notamment sur **l'installation de la signalisation et l'accès aux chantiers**, a également été abordé. L'AQEI a participé activement à ces discussions, partageant son expertise pour s'assurer que les nouvelles directives répondent aux réalités opérationnelles des entrepreneurs.

Le principal objectif de ce sous-comité est de cibler des pistes de solutions efficaces pour améliorer les conditions de travail et la sécurité des équipes impliquées dans l'installation et l'enlèvement de la signalisation sur les chantiers routiers. Cet effort est primordial dans un contexte où les travaux routiers exposent fréquemment les travailleurs à des risques d'accidents et de lésions.

Finalement, le comité a échangé sur **l'encadrement de la conception des chemins temporaires servant de déviation en tenant compte des véhicules hors normes**.

La direction responsable de ce dossier au MTMD a débuté les réflexions à la toute fin de l'année 2024. Dossier à suivre en 2025.



# C-SST/CS | Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

## Plan d'action 2023-2028 en sécurité routière

On se rappelle que le *Plan d'action 2023-2028* a été déposé en août 2023 et a mené à plusieurs actions de la part de la ministre, tant en 2023, mais... surtout en 2024 ! Un des premiers jalons importants de ce plan d'action fut sans contredit le dépôt du Projet de loi 48.



## Projet de Loi 48

Dans son rapport annuel 2023, l'AQEI saluait le dépôt du *Projet de loi 48: Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière*, déposé à la toute fin de l'année, soit en décembre 2023.



Dès son dépôt, l'AQEI a interpellé ses membres, tant ceux du CS que du C-SST et les a rencontrés à plusieurs reprises pour mener à la rédaction d'un mémoire. Les recommandations contenues dans ce mémoire visaient évidemment à améliorer la sécurité des travailleurs sur les sites de travaux routiers.

C'est en **février 2024** que de l'AQEI déposait à l'Assemblée nationale son mémoire, marquant une étape clé de sa participation dans ce processus législatif.

Par la suite, l'AQEI était invitée à participer, en personne, aux consultations particulières du PL 48.

C'est le **7 février 2024**, que Valérie Larochelle (présidente du C-SST), Guy Pelletier (co-président du CS) et Caroline Amireault (avocate et directrice générale) ont pris part aux consultations particulières pour porter la voix de l'association et défendre les modifications souhaitées. Ils ont ainsi pu présenter les préoccupations et les recommandations des entrepreneurs en infrastructure et en signalisation devant les instances gouvernementales.



À la suite de ces auditions, les parlementaires ont adopté des amendements au PL 48 dont certains étaient des recommandations émanant directement de l'AQEI.

L'adoption finale du projet de loi 48 est intervenue le **1<sup>er</sup> mai 2024**, après des mois de négociations et d'ajustements.

L'AQEI s'est alors réjoui des avancées significatives qui contribueront à la sécurité accrue des travailleurs routiers. Ces changements témoigneront de l'efficacité de la collaboration entre les entrepreneurs en infrastructure, les instances gouvernementales et les parties prenantes concernées.

À la suite de cette adoption, l'AQEI a produit un document comparatif de 100 pages, afin de mettre côte à côte les modifications apportées au *Code de la sécurité routière*.

Vous pouvez trouver ce document comparatif dans la section PUBLICATIONS/BOITES À OUTILS du site internet de l'AQEI



# C-SST/CS | Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

## Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

Le deuxième jalon important du *Plan d'action 2023-2028*, fut sans contredit, la mise en place de la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers*.

Le **23 mai 2024**, l'AQEI était présente à l'Assemblée nationale pour applaudir le vote sur la motion instituant la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers*, motion présentée par la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité Durable, Geneviève Guilbault.



Cette motion fut suivie d'une minute de silence où tous les députés se sont levés pour démontrer leur respect envers les personnes décédées au travail, sur les chantiers routiers. Moment rempli de signification et d'une grande émotion.



Par l'émission d'un communiqué officiel, l'AQEI a salué la mise en place de la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers* qui vise à conscientiser les usagers de la route à la sécurité des travailleurs routiers et à reconnaître toute l'importance de leur métier.

La première édition de cette Semaine s'est tenue à l'échelle de tout le Québec du **10 au 16 juin 2024** et ce, sous le thème *La protection des travailleurs de chantier, j'embarque*.



Et pour souligner cette première semaine, les partenaires de l'industrie, dont l'AQEI, se sont joints à la ministre Geneviève Guilbault.



Source de la photo: ministère des Transports et de la Mobilité Durable, 2024

Durant cette première *Semaine*, l'AQEI a diffusé des messages de sensibilisation sur ses réseaux sociaux ainsi que des résultats que ses démarches ont obtenus.



Par ses interventions soutenues pendant cette *Semaine*, l'AQEI souhaitait initier un véritable changement de culture des habitudes des conducteurs québécois aux abords des zones de travaux routiers.

Dorénavant, cette semaine aura lieu à chaque année, pendant la deuxième semaine de juin. Ensemble, faisons en sorte que tous les efforts déployés aient un impact significatif et que la sécurité de nos travailleurs routiers soit reconnue par tous. C'est ensemble que nous y arriverons !

# C-SST

Comité Santé  
et Sécurité  
au Travail





# C-SST | Ministère du Travail (MT)

Depuis 2022, l'AQEI siège à la *Table de consultation du secteur construction*, Table chapeauté par la CNESST et qui a notamment comme objectif d'informer et d'échanger avec les parties prenantes (syndicales et patronales), et ce, à la suite de l'adoption du PL 59 (LMRSST).

## Table de consultation du secteur construction - CNESST - LMRSSST

En 2024, cette Table a tenu quatre rencontres auxquelles l'AQEI a assisté et où il fut notamment question des sujets suivants :

- RSS Temps plein
- RSS Temps partiel
- CoSS
- Formations RSS Temps partiel et Comité de chantier
- Avis d'ouverture de chantier
- Mécanisme de prévention
- Composition du Comité de chantier
- Modification au Guide de Comité de chantier
- Profil de l'apprenant.

Entre chacune de ces rencontres de la Table, l'AQEI réunissait les membres du C-SST pour partager les informations reçues. Les membres du C-SST ont donc pu échanger entre eux de ces sujets et soumettre des suggestions et des questionnements.

Des travaux et des discussions du C-SST, a émané un sondage qui fut transmis à tous les membres en **mai 2024**. Ce sondage visait à interroger les membres sur les enjeux rencontrés avec les comités de chantier, par exemple sur la représentativité, sur les façons de faire vivre le mécanisme, les votes ou encore, sur des moyens visant à bonifier la formation.

Le **7 novembre 2024**, la CNESST convoquait Valérie Larochelle (présidente du C-SST) et Caroline Amireault pour échanger sur la réalité terrain depuis l'entrée en vigueur de la LMRSSST.

À la suite de cette rencontre avec la CNESST et avant la tenue de la dernière rencontre de l'année de la Table, l'AQEI a convoqué ses membres à une grande consultation qui elle, a eu lieu le **17 décembre 2024**.

Les membres ont été convoqués pour recueillir leurs commentaires sur deux sujets bien précis :

- Le RSS à Temps partiel
  - ▶ Comment se déroule le déploiement de ce mécanisme sur les chantiers ?
  - ▶ Quels sont les enjeux sur les chantiers ?
  - ▶ Quels sont les enjeux pour votre organisation ?
  - ▶ Avez-vous eu connaissance de façons de faire favorables à l'implantation de ce mécanisme ?
  - ▶ Quelles sont vos perspectives concernant la mise en place de ce mécanisme ?
- Le Comité de chantier et Programme de prévention (chantier de moins de 12 millions et de moins de 100 travailleurs)
  - ▶ Est-ce que les milieux de travail ont adapté ces mécanismes en fonction des nouvelles dispositions ?
  - ▶ Quels sont les enjeux sur les chantiers ?
  - ▶ Quels sont les enjeux pour votre organisation ?
  - ▶ Avez-vous eu connaissance de façons de faire favorables à l'implantation de ces mécanismes ?
  - ▶ Quelles sont vos perspectives concernant la mise en place de ces mécanismes ?

Tous les participants connectés ont pu soumettre leurs commentaires qui, par la suite, ont été colligés et transmis à la CNESST lors de rencontres ultérieures.



# C-SST | Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST)

## **Projet de règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)/Protection contre les chutes**

Le **3 juillet 2024**, paraissait à la *Gazette officielle du Québec* le *Projet de règlement portant sur le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)*, portant particulièrement sur la protection contre les chutes.

Pendant la période de 45 jours de prépublication, l'AQEI a rencontré les membres du C-SST pour recueillir leurs commentaires afin de les colliger dans un mémoire. Il fut notamment question des sujets suivants :

- Intervenants en sauvetage
- Sauvetage de moins de 1 m de haut
- Exercices de sauvetage
- Excavations / tranchées vs garde-corps
- Installation de garde-corps
- Filet de sécurité
- Système de limitation de déplacement.

Les commentaires reçus des membres ont été analysés et ont même été soumis à la CNESST pour clarifier certains questionnements.

À la suite de la réception des réponses de la CNESST, les membres du C-SST ont peaufiné leurs recommandations finales menant à la rédaction d'un mémoire produit par l'AQEI à la CNESST, le **16 août 2024**.



C'est en 2025 que devrait être adopté ce *Projet de règlement*.

## **Adoption du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)/Appareils de levage**

On se rappelle que le 13 décembre 2023, était publié un *Projet de règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* dans la *Gazette officielle du Québec*.

Ce Projet de règlement avait notamment pour objectifs de :

Prescrire les mesures de surveillance de la qualité du milieu de travail et les normes applicables à tout lieu de travail de manière à assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs, notamment quant à l'organisation du travail, à l'éclairage, au chauffage, aux installations sanitaires, à la qualité de l'alimentation, au bruit, à la ventilation, aux contraintes thermiques, à la qualité de l'air, à l'accès à l'établissement, aux moyens de transports utilisés par les travailleurs, aux locaux pour prendre les repas et à la propreté sur un lieu de travail et déterminer les normes d'hygiène et de sécurité que doit respecter l'employeur lorsqu'il met des locaux à la disposition des travailleurs à des fins d'hébergement, de services d'alimentation ou de loisirs;

Déterminer, en fonction des catégories d'établissements ou de chantiers de construction, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs que l'employeur doit fournir gratuitement au travailleur

Prescrire des normes relatives à la sécurité des produits, procédés, équipements, matériels, contaminants ou matières dangereuses qu'elle identifie, en indiquer les modes d'utilisation, d'entretien et de réparation et en prohiber ou restreindre l'utilisation

Déterminer les cas où un appareil de mesure peut être installé sur un lieu de travail ou sur un travailleur lorsque ce dernier y consent par écrit.

En fait, ce *Projet de règlement* comportait plusieurs dispositions encadrant :

- Appareil de levage
- Monte-matériaux
- Engin élévateur à nacelle
- Ascenseur de chantier
- Grue tarière
- Plate-forme élévatrice mobile de personnel
- Formation des opérateurs.

Ce *Projet de règlement* a finalement été adopté en **septembre 2024**.

# C-SST | Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST)

À la suite de cette adoption, l'AQEI a produit un document comparatif de 16 pages, afin de mettre côte à côte les modifications apportées au Code.



Vous pouvez trouver ce document comparatif dans la section PUBLICATIONS/BOITES À OUTILS du site internet de l'AQEI.

## Capsule informative

Au courant de l'année 2024, les membres du C-SST ont également formulé des questionnements sur la **manière de calculer le coût total des travaux**, en référence aux dispositions de la LSST. Afin de les accompagner dans ce questionnement, l'AQEI a collaboré avec un de ses membres (*Beauvais, Truchon, avocats*) et ensemble, a produit une capsule informative.

Cette capsule se retrouve sur le site internet de l'AQEI dans la section PUBLICATIONS/BOITES À OUTILS.

**CAPSULE INFORMATIVE**  
**Appels d'offre et contrat**

Comment calculer le coût total des travaux dont il est question à la Loi sur la santé et la sécurité du travail?

Il y a quelque temps, certaines dispositions de la LSST, les articles 212<sup>1</sup> et 215.1, étaient adoptés pour prévoir que lorsque « les activités sur un chantier de construction occupent simultanément au moins 100 travailleurs de la construction à un moment des travaux ou que le coût total des travaux excédera 12 millions de dollars », un ou plusieurs représentants en santé et sécurité au travail devront être affectés à plein temps sur ce chantier de construction.

**La question : doit-on inclure les taxes dans le coût total des travaux dont il est question à ces dispositions?**

En fait, par le passé, les tribunaux ont déjà estimé que l'article 25.3 du Code de sécurité pour les travaux de construction, dont il est ici question, prévoyait qu'un agent de sécurité devait être affecté à plein temps si le coût total des travaux dépassait huit millions de dollars, signifiant que le coût total des travaux devait être établi en excluant les taxes. Plus récemment, plusieurs décisions des tribunaux administratifs ont repris le principe de l'exclusion des taxes dans le coût total des travaux.

De même, la Cour du Québec et la Cour supérieure ont également décidé de l'exclusion des taxes dans le coût des travaux. Pour ceux que la question intéresse particulièrement, nous référons à l'affaire Pomeroy et CSST<sup>1</sup>. Plus tard, dans l'affaire Coates inc. et CPOAMC International<sup>2</sup>, le Tribunal écrit que « les taxes ne font pas partie de la notion de coût total des travaux. Une taxe est une contribution exigée pour assurer le fonctionnement de l'État et des collectivités locales. Elle n'est assimilable à aucun élément du coût de construction. De plus, certains propriétaires d'ouvrage bénéficient d'exemptions fiscales et il serait discriminatoire de faire dépendre du coût total du contrat la présence d'un agent de sécurité sur un chantier ». Plus tard, le Tribunal ajoutera ce qui suit : « En effet, une taxe est liée aux fins du fonctionnement de l'État. Le fait de percevoir des taxes pour l'État n'a aucune incidence sur les travaux, si ce n'est que le montant à déboursier par le donneur d'ouvrage est plus élevé, en accord avec les lois fiscales ».

Bien que les décisions dont il est ici question ont été rendues à l'époque où s'appliquait le Code de sécurité pour les travaux de construction, il est raisonnable de penser que lorsque les tribunaux interpréteront la notion de coûts des travaux prévue à la LSST, si ceux-ci excèdent 12 millions de dollars, leur interprétation sera la même.

BEAUVAIS TRUCHON  
AVOCATS

M<sup>e</sup> Bernard Cléche, avocat émérite  
Avec la collaboration de M<sup>e</sup> Virginie Trolier

Capsule INFORMATIVE

## Coup de pouce entre pairs



En 2024, les membres de l'AQEI ont été interpellés à quelques reprises pour répondre à des COUPS DE POUCE ENTRE PAIRS. Ces « appels à tous » permettent à un membre de poser une question qui, selon lui, peut concerner tout l'écosystème de l'AQEI et lui apporter des réponses de ses pairs.

Comment ont-ils vécu telle situation ? Quels logiciels préfèrent-ils ? Quels sont les délais rencontrés dans tel ministère ? À quel genre de réponses s'attendre face à de telles clauses contractuelles ?

Voilà autant de questions qui peuvent être soumises par un membre à l'AQEI et qui, après analyse, peuvent être poussées par l'AQEI vers l'ensemble des membres pour obtenir le point de vue de l'industrie.

En 2024, le C-SST a transmis deux COUPS DE POUCE ENTRE PAIRS AUX MEMBRES portant sur :

- Décès d'un travailleur – mise en place d'un comité ad hoc – soutien (juillet 2024)
- Silice cristalline (septembre 2024).

# CFRR

Comité Formation  
Recrutement  
Rétention



# Formations AQEI 2024

Commission  
des partenaires  
du marché du travail

Québec 

En 2024, l'AQEI a obtenu deux subventions de la CPMT, soit une pour la formation « Démystifier le cautionnement » et une pour le « Parcours Leadership » de l'automne.

UN TOTAL DE

**1258** PERSONNES FORMÉES

**3300** CLICS SUR LA PAGE D'ACCUEIL D'AQUIS



Juridique | Éthique | Gestion



**800**  
personnes formées



Prévention et SST



**115**  
personnes formées



Technique



**332**  
personnes formées

## 36 FORMATIONS EN 2024

activités de formation proposées par secteur d'activités



27



5



4

En classe



2

En virtuel



33

En entreprise



1

# CFRR | Formations AQEI 2024

Comme chaque année, l'AQEI a invité ses membres à participer à un sondage visant à mieux cerner leurs besoins en formation. En 2024, la formule du sondage a été légèrement modifiée pour mieux s'adapter aux réalités et attentes des membres. Le nouveau sondage, lancé le **18 juillet 2024**, a permis de recueillir des informations précieuses, grâce à une approche plus ciblée et un format simplifié. Ces données seront utilisées pour concevoir une programmation de formations répondant de manière optimale aux besoins exprimés.

## Statistiques du sondage

**74** RÉPONDANTS AU SONDRAGE

**50 %**

Répondants souhaitent une demi-journée thématique en présentiel de 9h à 12h avec une pause de 30 minutes

**84 %**

Répondants souhaitent une demi-journée technique

**70 %**

Répondants souhaitent une demi-journée SST

**83 %**

Répondants souhaitent une demi-journée en ressources humaines

Voici quelques-unes des formations les plus demandées dans le sondage :

Volet technique les sols contaminés et les matières granulaire résiduelle

Volet SST: La santé mentale

Volet juridique | éthique | gestion: l'intelligence artificielle

En 2024, l'AQEI a bénéficié d'une subvention de la CNESST pour de la formation en santé et sécurité au travail.

**CNESST**

# CFRR | Formations AQEI 2024

## Parcours Leadership

En 2024, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec, l'AQEI a offert à ses membres un *Parcours Leadership*, animé par le coach Marcel Forget et enrichi par une conférence de Danny Dubé. Cette initiative a connu un franc succès, témoignant de l'engagement de l'AQEI à soutenir le développement des compétences en leadership au sein de l'industrie.

**PARCOURS LEADERSHIP**

**BLOCS INDIVIDUELS**

- BLOC 01 La posture attendue du VRAI Leader
- BLOC 02 La communication: En parler mais écouter avant tout
- BLOC 03 Faisons, je veux travailler pour toi
- BLOC 04 Fais toi confiance: mais avant tout, fais TOI confiance

AUSSI POSSIBLE ACHAT EN FORMULE COHORTE

**VOTRE CONFÉRENCIER**  
**DANY DUBÉ**

VISION ÉQUIPE

**FORMATEUR / COACH**  
**MARCEL FORGET**

COMMUNICATION BUT

## FORMATIONS EN ENTREPRISE

### Maximisez le potentiel de votre équipe

À l'AQEI, nous savons que le développement des compétences est un levier essentiel à la performance de votre entreprise. C'est pourquoi nous proposons des formations directement dans vos locaux, adaptées à vos besoins spécifiques, afin d'optimiser l'apprentissage et d'assurer une application concrète sur le terrain.

En minimisant les déplacements, vous maximisez le temps de vos employés, favorisant ainsi une meilleure gestion des ressources et une productivité accrue.

Investir dans la formation en entreprise, c'est bien plus qu'un simple perfectionnement professionnel: c'est une stratégie gagnante qui renforce la cohésion d'équipe, enrichit votre culture organisationnelle et positionne votre entreprise pour un succès durable.

Rejoignez les entreprises qui misent sur la croissance, la rétention des talents et l'excellence professionnelle !

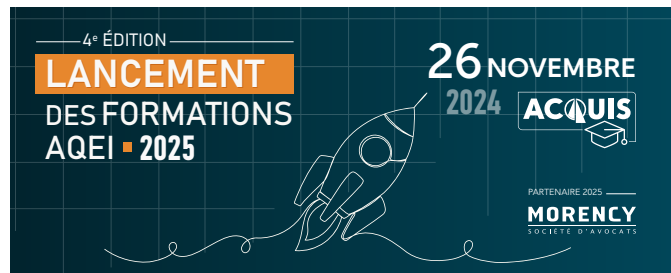


# CFRR | Formations AQEI 2025

## Lancement des formations AQEI 2025

C'est le **26 novembre 2024** que l'AQEI a tenu la 4<sup>e</sup> édition de son *Lancement des formations AQEI*, marquant le début d'une programmation qui se déroulera tout au long de l'année 2025.

Le *Lancement des formations AQEI 2025* est disponible gratuitement sur ACQUIS, dans la section REDIFFUSION/LANCEMENT.



À cette occasion, l'AQEI a présenté son offre de formations pour 2025, incluant une nouveauté: les *Rendez-vous des experts*. Ces demi-journées de formation en présentiel permettront d'approfondir des sujets spécifiques.

Les participants connectés au lancement ont également eu l'occasion d'entendre Mme Annie Boilard, spécialiste en ressources humaines, conférencière et formatrice depuis plus de 15 ans. Animatrice sénior, entrepreneure et gestionnaire d'expérience, elle a échangé avec les personnes connectées de thématiques liées au leadership, à la gestion, à la collaboration d'équipe, aux ressources humaines et au monde du travail.





# CFRR | ACQUIS

ACQUIS: une plateforme contenant plusieurs formations reconnues par la Régie du Bâtiment du Québec! (RBQ)

Les formations de l'AQEI: reconnues officiellement par la RBQ, la CMMTQ et la CMEQ

Comme vous le savez maintenant, l'AQEI a le privilège d'être reconnue à titre d'ORGANISME DISPENSATEUR RECONNU pour les exigences de la formation continue auprès de la RBQ.

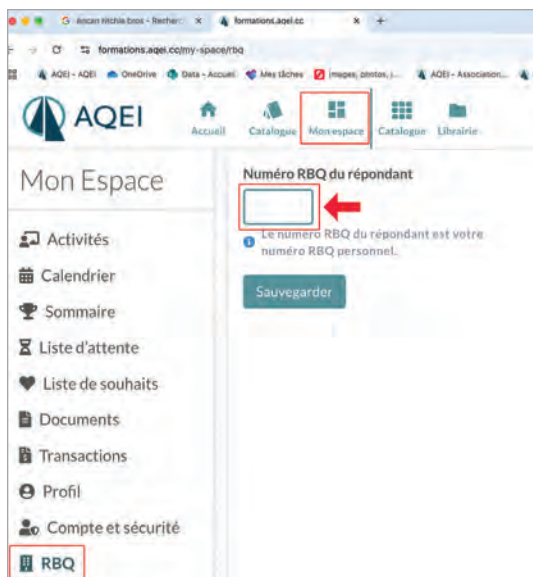
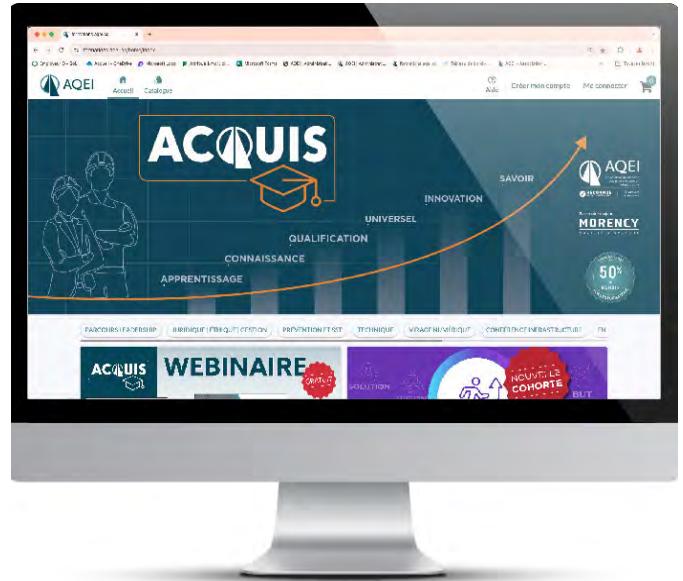
Ainsi, depuis avril 2022, l'AQEI est en mesure d'accompagner tous les détenteurs de licence RBQ qui sont visés par les obligations de formation continue.

Si vous êtes répondant.e de licence RBQ visé.e par les exigences de formation, vous avez des heures de formations obligatoires à compléter à tous les deux ans, et ce, afin de pouvoir conserver votre licence.

Afin de vous accompagner dans la complétion de vos heures de formation continue, l'AQEI propose annuellement une multitude de formations et de webinaires, vous permettant ainsi de rencontrer vos obligations.

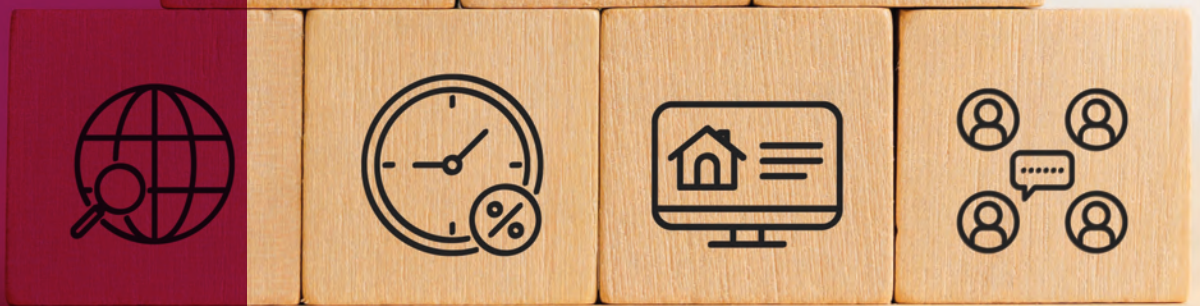
ACQUIS compte près d'une centaine de formations, tant en gestion, en prévention-SST qu'en technique dont la très grande majorité sont reconnues officiellement par la RBQ, la CMMTQ et la CMEQ.

En 2024, toujours dans une optique d'innovation, l'AQEI a fait apporter des modifications importantes à ACQUIS afin que les attestations de formations portent un **code QR** (tel qu'exigé par la RBQ) et que ces attestations soient déposées/transmises/reconnues automatiquement dans votre dossier à la RBQ (si vous avez entré votre numéro de répondant dans votre dossier sur ACQUIS).



# CCM

Comité  
Communication  
Marketing



**376** PERSONNES PRÉSENTES



**FRANÇOIS LEGAULT**  
Premier ministre



**FRÉDÉRIC CLICHE**  
Président sortant du CA



**OUVERTURE DU CONGRÈS**



**CONFÉRENCE**  
Sasha Ghavami



**CONFÉRENCE**  
L'Est de Montréal, une  
revitalisation en marche



**PROJET D'EXCEPTION**  
Réhabilitation par stabilisation et solidification



**PANEL**  
Modes collaboratifs



**SONIA LABEL**  
Présidente du conseil du Trésor



**PARTENAIRE MAJEUR**  
Soleno inc.

UN MERCI PARTICULIER À NOTRE PARTENAIRE MAJEUR



**COCKTAIL D'OUVERTURE**



**CONFÉRENCE MOTIVATION**  
Sébastien Sasseville



**PANEL**  
Peut-on prévenir l'inflation dans la construction ?



**PANEL**  
BIM & RPI : six lettres d'avenir en génie civil



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**



**CONFÉRENCE**  
Discussion entre la CCQ et l'AQEI



**JEAN BOULET**  
Ministre du Travail



**ÉQUIPE AQEI**



**CO-ANIMATEUR**  
Marcel Forget



**CO-ANIMATRICE**  
Isabelle Proulx



**PRIX RECONNAISSANCE IMPLICATION**  
Récipiendaire du prix: Luc Chagnon



**MEMBRE 10 ANS**



**MEMBRE HONORAIRE**  
Frédéric Cliche



**SOUPER SPECTACLE**



**SANTÉ!**

UN MERCI  
PARTICULIER À NOTRE  
PARTENAIRE MAJEUR



**NICOLAS BELLEROSE**  
Recyc-Québec



**PROJET D'EXCEPTION**  
Promenade Samuel-de-Champlain

03 JUILLET 2023

21<sup>e</sup> *Omnium*  
Jean-Pierre-Rivest

AQEI

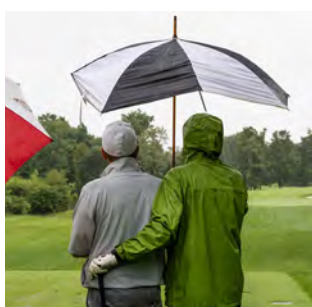
INSCRIVEZ-VOUS ICI

CLUB LAVAL-SUR-LE-LAC

**347** PERSONNES PRÉSENTES



Vickie Phaneuf (présidente du conseil d'administration de l'AQEI) et Caroline Amireault (avocate et directrice générale de l'AQEI), entourées de plusieurs représentants de Brandt, partenaire majeur de cet Omnium.



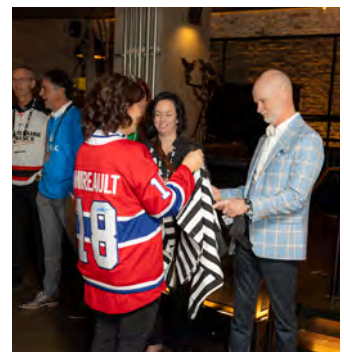
UN MERCI PARTICULIER À NOTRE PARTENAIRE MAJEUR



575 PERSONNES PRÉSENTES



UN MERCI PARTICULIER  
À NOTRE PARTENAIRE  
MAJEUR



CONFÉRENCE  
**INFRASTRUCTURE**  
INNOVATION • ÉCONOMIE • GESTION

**06 MAI 2024**  
@ 07 h 45 - 11 h 45

**JONATAN JULIEN**  
Ministre responsable des Infrastructures

**DOREEN ASSAAD**  
Mairesse de Brossard

**PAUL COPTI, ing.**  
Lussier

**NOUVELLE FORMULE**

HÔTEL MORTAGNE  
BOUCHERVILLE

AQEI PARTENAIRES MAJEURS  
Lussier

**100 PERSONNES PRÉSENTES**

Dans une toute nouvelle formule d'une demie-journée, c'est le **6 mai 2024** que nous avons reçu trois conférenciers, Jonatan Julien, ministre responsable des infrastructures, Doreen Assaad, mairesse de Brossard et Paul Copti, ing. de LUSSIER, notre partenaire majeur des *Conférences infrastructure 2024*.



**Caroline Amireault**  
Avocate et directrice générale AQEI

**Jonatan Julien**  
Ministre responsable des Infrastructures

**Doreen Assaad**  
Mairesse de Brossard



UN MERCI PARTICULIER  
À NOTRE PARTENAIRE  
MAJEUR



VOUS AIMERIEZ VOIR  
OU REVOIR CETTE CONFÉRENCE ?

**EN CONTINU**

**INFRASTRUCTURE**

INNOVATION • ÉCONOMIE • GESTION

**06 MAI 2024**  
@ 07 h 45 - 11 h 45

LA DURABILITÉ DES INFRASTRUCTURES FACE À UN FUTUR DURABLE

LA DURABILITÉ DES INFRASTRUCTURES FACE À LA TRANSITION CLIMATIQUE

JONATAN JULIEN, Ministre responsable des Infrastructures

DOREEN ASSAAD, Mairesse de Brossard

PAUL COPTI, ing. Lussier

AQEI PARTENAIRES MAJEURS  
Lussier

[FORMATIONS.AQE1.CC](https://formations.aqe1.cc)



<b>CONFÉRENCE</b> <b>INFRASTRUCTURE</b> INNOVATION • ÉCONOMIE • GESTION		<b>1</b> PROJETS MAJEURS À VENIR AU MTMD & CHANGEMENTS CLIMATIQUES	<b>2</b> RUES ET PARCS ÉPONGES   VILLE DE MONTRÉAL	<b>19</b> SEPTEMBRE @ 07 h 00 12 h 00
+ LANCEMENT DES ACTIVITÉS 2025		<b>3</b> PRÉVISIONS SALARIALES 2025	<b>4</b> LES GRANDS PROJETS   VILLE DE LONGUEUIL	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN D'ANJOU

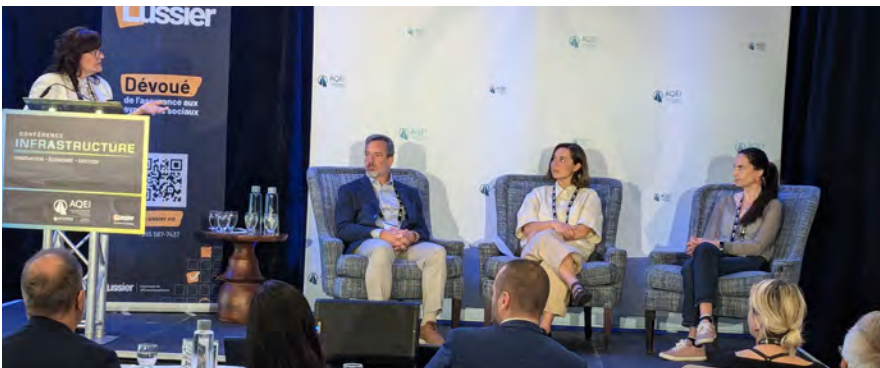
**134 PERSONNES PRÉSENTES**

C'est le **19 septembre 2024** qu'a eu lieu la 2<sup>e</sup> *Conférence infrastructure* portant sur quatre thèmes plus, intéressants les uns que les autres. Nous avons discuté de projets majeurs au MTMD, de changements climatiques, de rues et parcs éponges de la *Ville de Montréal*, de prévisions salariales 2025 et de grands projets de la *Ville de Longueuil*.



**Frédéric Pellerin**  
 Sous-ministre adjoint à l'ingénierie et  
 aux infrastructures au MTMD

**Caroline Amireault**  
 Avocate et directrice générale AQEI



UN MERCI PARTICULIER  
 À NOTRE PARTENAIRE  
 MAJEUR



VOUS AIMERIEZ VOIR  
 OU REVOIR CETTE CONFÉRENCE ?

<b>CONFÉRENCE</b> <b>INFRASTRUCTURE</b> INNOVATION • ÉCONOMIE • GESTION		<b>19</b> SEPTEMBRE	<b>RECONNUE</b> PARTENARIAT MAJEUR
<b>EN CONTINU</b>		<b>1</b> PROJETS MAJEURS À VENIR AU MTMD & CHANGEMENTS CLIMATIQUES FRÉDÉRIC PELLERIN Sous-ministre adjoint à l'ingénierie et aux infrastructures au MTMD	<b>2</b> RUES ET PARCS ÉPONGES PLUSIEURS SERVICES DE LA VILLE DE MONTRÉAL
<b>3</b> PRÉVISIONS SALARIALES 2025 FRANÇOIS BENOÛT PELLERIN Directeur général - Gestion des ressources et rémunération		<b>4</b> LES GRANDS PROJETS À LA VILLE DE LONGUEUIL CARINA OROVICIO, Ingénierie, plan Directeur (bureau) des grands projets et de la gestion corporative de projets	AQEI Lussier

[FORMATIONS.AQEI.CC/](https://formations.aqeI.cc/)



## 134 PERSONNES PRÉSENTES

19 SEPTEMBRE 2024

Le *Lancement des activités 2025* de l'AQEI a eu lieu le **19 septembre 2024**. C'est devant plus de 130 personnes que nous avons présenté les nombreuses activités à venir au cours de l'année 2025. Les membres ont donc pu noter plusieurs dates à leur agenda afin de s'assurer de leur disponibilité et de leur participation, surtout dans cette année du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'AQEI.



## 45 PERSONNES CONNECTÉES

20 NOVEMBRE 2024

L'AQEI lançait son *Coup d'envoi des partenariats AQEI 2025*. Cet outil permet à ses membres de connaître les opportunités de partenariats possibles tout au long de l'année 2025, pour ainsi leur offrir une meilleure organisation financière des partenariats pour l'année à venir.

De plus, le livret est constamment mis à jour afin de faciliter la consultation des partenariats possibles.

Toujours à l'affût d'offrir des opportunités plus performantes à nos membres, certains partenariats sont offerts en exclusivité. Ce livret peut être demandé à tout moment de l'année [evenement@aqei.cc](mailto:evenement@aqei.cc).





# Outils de communication



Suivre les actualités de l'AQEI



12 K

Visiteurs uniques



74 K

pages vues



LINKED IN



4 k



FACEBOOK



460



INFOLETTRE



825

abonnés

Abonnez-vous !

[info@aqei.cc](mailto:info@aqei.cc)



CANALISATEUR



30

publications/éditions





**AQEI**

Association Québécoise  
des Entrepreneurs en  
Infrastructure

**RECONNUE**  
RBB • CMRTA • CMES

Organisme  
dispensateur

Téléphone : 514 324-AQEI (2734)  
Sans frais : +1 888 434-2734  
Télécopieur : 514 324-3334

6965, rue Jean-Talon Est  
Montréal (QC) H1S 1N2

[aqei.cc](http://aqei.cc)

